

# Appel des cotisations Année 1973

## SOMMAIRE

Appel des cotisations - Bulletin d'adhésion ..	1
Vestiges gallo-romains du Châlet St-Hubert à Lamothe .....	2
Les ruines de Lamothe-du-Teich et le Castéra de La-Mothe .....	5
Embarras financiers des deux premiers maires d'Andernos .....	7
Atelier de Salice .....	11
Richesses archéologiques du Bassin d'Arcachon et du Pays de Buch .....	14
Les sols à débris de cuisine de la Grande Dune du Pyla .....	18
Du nouveau sur les Captaux de Buch .....	20
Comment prendre l'empreinte d'une pièce de monnaie .....	22
Cent trente ans de rails .....	24
Compte rendu de l'assemblée générale du 10 décembre 1972 .....	27
Rapport de la Commission archéologique ....	29
Commission « Vieil Arcachon » .....	30
Commission de la Forêt .....	31
Commission Généalogie .....	32
Nouvelles généalogiques .....	33
Réunion de la Commission de la Fédération historique du Sud-Ouest .....	34
Vie de la Société .....	36
Liste des membres de notre Société .....	37
Renseignements .....	39
Organisation et Activité .....	40

A ceux qui n'auraient pas encore renouvelé leur adhésion, nous demandons de bien vouloir le faire. Certes, notre bilan financier est excédentaire, mais vous avez dû vous rendre compte d'après nos comptes rendus d'activité, que l'année 1971-72 a été celle de la mise en place, mais que 1973 sera déjà celle des réalisations. Votre appui nous est donc encore plus nécessaire, le vôtre, mais aussi celui de ceux de vos amis que vous ne manquerez pas de faire adhérer.

Nos nouveaux amis qui désirent recevoir immédiatement une carte d'adhérent, sont priés de joindre à leur lettre d'adhésion une enveloppe timbrée à leur adresse ; les anciens la trouveront dans ce bulletin.

Pour ceux qui adhéreront après la sortie du bulletin, la carte sera jointe au prochain numéro.

**BULLETIN A DECOUPER ET A RETOURNER DUMENT REMPLI  
A SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHEOLOGIQUE D'ARCACHON**

(33) Mairie d'Arcachon

M., Mme, Mlle (1) .....

Adresse .....

demande son adhésion à la SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHEOLOGIQUE D'ARCACHON, Bassin, Pays de Buch et Landes y afférentes, en qualité de :

MEMBRE ADHERENT (1)	Cotisation 20 francs
MEMBRE DONATEUR (1)	Cotisation 50 francs
MEMBRE BIENFAITEUR (1)	Cotisation 100 francs

\* MANDAT (1) en date du .....

CHEQUE BANCAIRE (1) en date du .....

VIREMENT POSTAL (1)

C.C.P. M. AUFAN, SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
64, Bd L.-Lignon, LA TESTE N° 4381-53 X

(bien inscrire EXACTEMENT cet intitulé complet)

(1) Rayer les mentions inutiles

# Les vestiges Gallo-Romains du chalet St.-Hubert à Lamothe

La propriété St-Hubert, située à Lamothe renferme de nombreux témoins du passé.

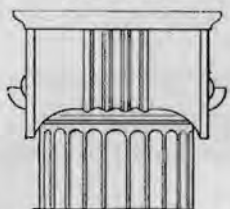
Nous nous proposons ici d'en dresser un inventaire aussi complet que possible.

Parmi ces vestiges, citons en premier des colonnes :

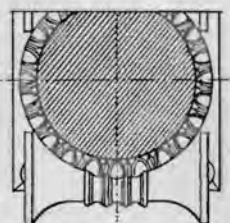
Celles-ci sont au nombre de deux : l'une étant une colonne d'ordre Dorique ; l'autre d'ordre Ionique.



CHAPITEAU A VOLUTES SIMPLES  
FACE PRINCIPALE



CHAPITEAU A VOLUTES SIMPLES  
FACE LATÉRALE



CHAPITEAU A VOLUTES SIMPLES  
PLAN

## I. — La colonne Ionique (photo 1)

Elle se caractérise surtout par son chapiteau orné de volutes (fig. 1). La différence entre le Ionique grec et le Ionique romain se situant au niveau de ce chapiteau, en effet dans le Ionique romain la ligne qui relie les volutes du chapiteau au-dessus des oves est toujours droite contrairement au Ionique grec.

En général, ces colonnes ont une grande apparence de légèreté, leur fût étant assez élancé et décoré par vingt-quatre cannelures séparées par des méplats (fig. 1). Or, fait curieux, celle du St-Hubert ne présente pas ces cannelures, au contraire, ce fût est lisse (photo 1) et cette colonne se rapproche davantage, d'après nous, du style Pompéien dont les colonnes présentent un fût cannelé dans ses 3/5 supérieurs et lisse dans ses 2/5 inférieurs, pour ne pas exposer les arêtes des cannelures à la dégradation dans la partie basse et obtenir par la coloration un effet décoratif (fig. 2). Donc, il n'est pas impossible d'envisager que notre colonne de Lamothe ait été peinte.

## II. — Une colonne d'ordre Dorique (photo 2)

Celle-ci est le représentant type du Dorique romain. En effet, elle est pourvue d'une base et son chapiteau présente un collier (B) et au-dessus de l'échine (D) le tailloir (E) est surmonté d'un talon (F) et d'un réglot (G) (fig. 3). Il est à noter que le Dorique romain diffère sensiblement du Dorique grec par le fait qu'il ne possède plus cette simplicité rigoureuse notamment dans le détail du chapiteau.

On ne peut parler de ces colonnes sans mentionner la petite polémique qui s'est créée autour de la provenance de celles-ci.

En effet, pour certaines personnes, il n'y avait aucun doute que ces colonnes viennent bien de la propriété du St-Hubert, alors que pour d'autres, ces colonnes ne pouvaient provenir que de l'antique Boïos ou Boii située à quelque deux cents mètres de là.

Les premiers s'appuyaient sur les dires de Madame Lustin, à ce moment-là propriétaire du St-Hubert, qui racontait que son mari avait trouvé ces colonnes dans sa propriété au cours de fouilles personnelles et qu'il les avait redressées afin de décorer son jardin. Leur deuxième argument étant le relief du St-Hubert, qui, il est vrai, présente des dénivellations bizarres.

Les seconds, quant à eux, prétendaient que ces colonnes ne pouvaient provenir que de l'antique Boïos, eux aussi s'appuyant sur deux arguments.

L'un de ceux-ci étant que, si une demeure avait été construite à l'emplacement de St-Hubert, elle n'aurait pas été protégée, comme le sont les autres bâtiments découverts par le docteur Peyneau (1), n'étant pas incluse dans l'île délimitée par l'Eyre et l'Eyga. Je pense quant à moi qu'il ne faut pas trop tenir compte de cet argument de protection, car il est de nombreux exemples de constructions importantes d'époque gallo-romaine qui ne sont bâties dans aucun endroit défendable (Montmaurin, Montcarret, notamment) ; nous comparons avec de belles demeures car l'on peut ranger cette hypothétique villa dans la caté-



COLONNE POMPEIENNE

a Fut lisse dans  
la partie inférieure



gorie des belles constructions d'après le style de ces colonnes.

Le deuxième argument étant que le docteur Peyneau (1) a mis à jour un édifice possédant en façade des blocs de maçonnerie destinés à recevoir des colonnes. Mais quel type de colonnes ?

- colonnes en pierres de taille décorées ? (photo 4)
- colonnes formées de quatre cadrans ? (photo 5)
- ou bien les colonnes Dorique et Ionique du St-Hubert ?

Il serait trop hasardeux d'affirmer avec certitude que c'est tel ou tel type de colonnes qui supportaient ces blocs de maçonnerie.

Quant à nous, nous pensons que ces colonnes proviennent bien de la propriété St-Hubert et qu'il serait très intéressant un jour d'y faire un sondage

Il faut ajouter, pour être complet à cet inventaire (photo 3) :

- des fragments de corniches
- des socles de statues
- des fragments de chapiteaux qui actuellement servent de montants à un banc.
- quelques pièces de monnaies du deuxième siècle, Faustina junior + 175 (dont une est la possession de M. l'abbé Boudreau)
- fragments de Malachite (Carbonate de cuivre) employé fréquemment par les Romains dans leur mobilier (plateau de table notamment)

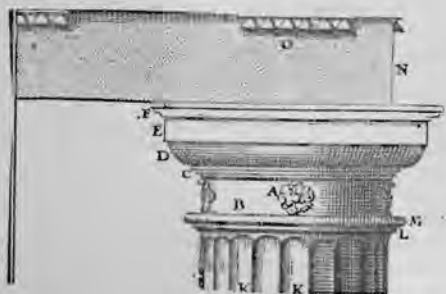
Tous ces objets se trouvant encore actuellement dans la propriété du St-Hubert.

Le fait que ces objets existent, qu'ils aient été réellement trouvés dans le jardin du St-Hubert ou qu'ils proviennent de Boïens, nous donne une idée supplémentaire de l'importance et de la richesse architecturale de Lamothe lors de la domination romaine.

Jean-Michel MORMONE.

N.-B. Je tiens à remercier M. l'abbé Boudreau pour les photos des colonnes du St-Hubert qu'il m'a procurées.

(1) Découvertes archéologiques dans le Pays de Buch, tome 2, (Docteur Bertrand Peyneau)



## Les ruines de Lamothe-du-Teich et le Castéra de La-Mothe

La Société archéologique de Bordeaux est venue explorer les souvenirs antiques et historiques du Pays de Buch ou les Boïens sur les bords du Bassin et de l'Eyre.

Après avoir visité les ruines de la première basilique d'Andernos (V<sup>e</sup> siècle) (Fouilles Cte de Sarrau, 1904), où l'on conserve à la mairie une épitaphe d'un évêque des Boïens, puis la vieille église romane (XII<sup>e</sup> siècle) de Lanton, restaurée récemment, et puis la Chapelle de N.-D. d'Arcachon, ainsi que les objets du Muséum trouvés à Lamothe, Biganos et Mios par le docteur Peyneau, la délégation s'est arrêtée au Teich, pour admirer les vieilles statues en bois de notre église : le grand Christ (fin XV<sup>e</sup> siècle), Saint Jacques (de Compostelle) et Saint Roch (commencement XVII<sup>e</sup> siècle), la Vierge et l'Enfant et Saint Louis (époque Louis XIII).

L'après-midi, a eu lieu la reconnaissance des restes de la cité antique des Boïens à Lamothe : vestiges de colonnes ionique et dorique romain, corniches, socles de statues, chapiteaux trouvés avec pièces du II<sup>e</sup> siècle, autour du chalet Saint-Hubert et de la source de l'Estey de Moun Estey. Visite de la fontaine voûtée avec façades à niches de Saint Jean (XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècle), au tournant de l'ancienne voie romaine de Bordeaux (Burdigala) vers Losa (Sanguinet) par Malakoff, restaurée récemment par nos soins.

Inauguration d'un nouveau panneau avec plan des fouilles du docteur Peyneau au tournant de la

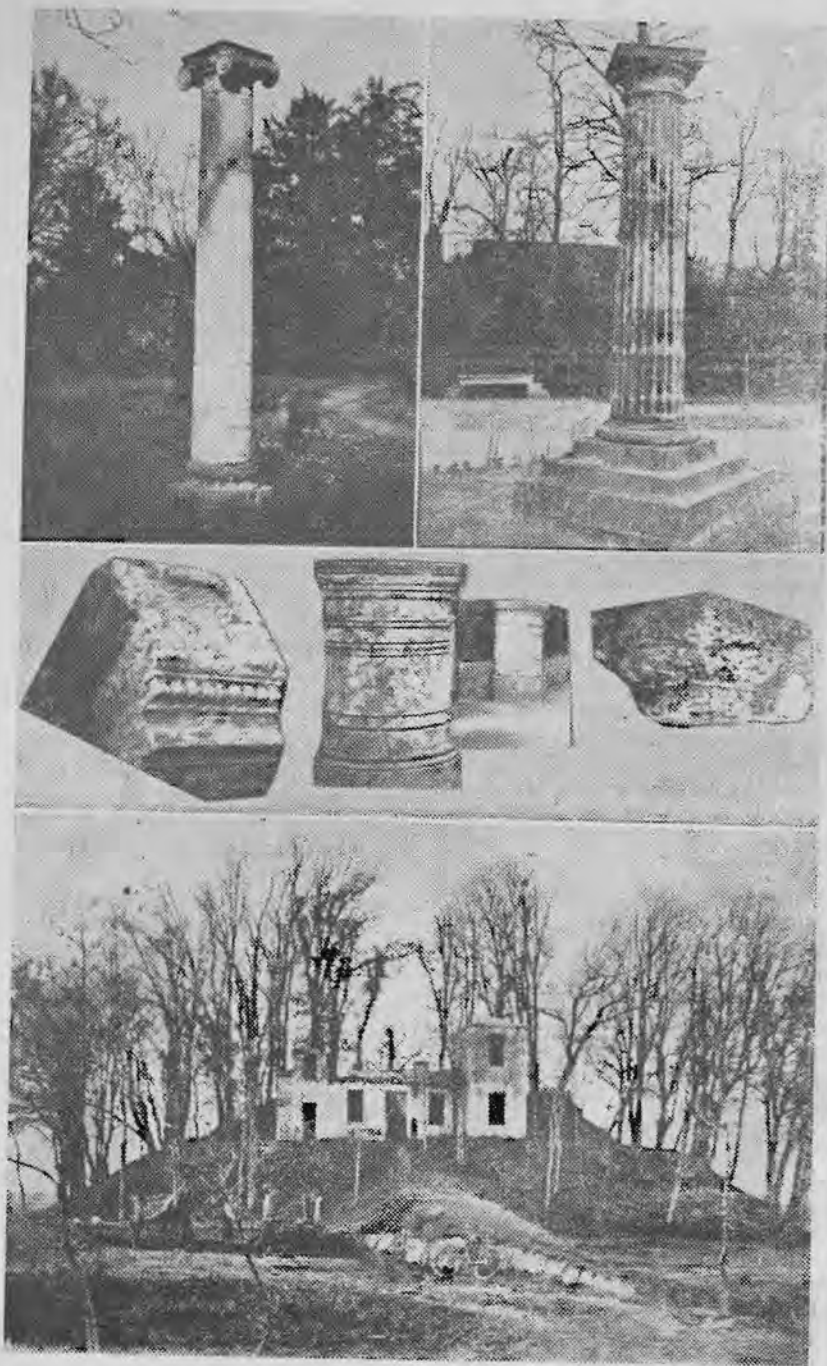
grand'route entre l'Eyre et l'Eyga, grâce à l'aide que nous ont apportée MM. Beynel et Cornile. Vous pourrez y lire au passage désormais : « Ici s'éleva du I<sup>er</sup> au V<sup>e</sup> siècle, la ville gallo-romaine des Boii (Boïens). Chef-lieu de la cité, devenu le pays de Buch. Evêché du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle. Ancienne paroisse Saint-Jean de Lamothe (supprimée en 1772). Au Castera, ancien château, berceau des Captaux de Buch de La Teste. (Fouilles docteur Peyneau 1915-1921). Soc. Hist. d'Archéol. - Soc. Archéol. de Bordeaux) ».

Un dessin suggestif indique l'emplacement dans les tranchées voisines recouvertes, hélas ! de verdure, de la plus ancienne basilique chrétienne connue du Buch et du Bordelais (vers 268), incendiée par les Alamans (276) et par les Vandales (407). Une maison romaine et un monument à colonnes entouraient un cimetière en partie recouvert par la route actuelle de Bordeaux. Le port de la ville était l'Eyga, défendu par la Mothe, voisine dite du Castéra. Au Moyen Age (XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècle), sortirent de là les Captaux de Buch qui allèrent bâtir le château de La Teste. Un donjon fut démoli au XVIII<sup>e</sup> siècle, par les seigneurs de Certes, héritiers des derniers seigneurs de Lamothe, pour édifier leur château près d'Audenge, qui devint dès lors le chef-lieu de juridiction de canton, à la place de l'ancienne capitale des Boïens, perdue dans ses marais.

M. BOUDRIAC.

(Extrait du « Bulletin paroissial » du Teich, novembre 1959)





## *Embarras financiers des deux premiers maires d'Andernos*

En 1790, la nouvelle division administrative de la France avait fait de la paroisse d'Andernos une commune du canton de La Teste, district de Bordeaux.

Beaucoup plus étendue que celle d'aujourd'hui (1), elle comptait 690 habitants dans les deux villages d'Arès et d'Andernos, le premier étant alors et d'assez loin, le plus important. Mais, seuls, devaient voter 55 citoyens actifs pour élire au suffrage direct, le maire, le procureur et le Conseil général de la commune comprenant ici : 5 officiers municipaux et 10 notables.

Donc le dimanche 16 mai 1790, au prône de sa messe, l'abbé Duluc, nouveau « vicaire perpétuel » de la paroisse (2) avait lu avant de l'afficher à la porte principale de l'église, le décret de l'Assemblée Nationale.

Et le 23 mai, avait lieu, « en la manière accoutumée » (3), dans l'église même, l'assemblée des « actifs », présidée par leur doyen, Etienne Ducamin, dit « Cochonnot » (4). Seule l'élection du maire présenta quelque animation : deux candidats importants, tous deux d'Arès, briguaient les suffrages avec une égale convoitise : Henri Sescouze « de la Faix » (5), maître ès chirurgie, et Raymond Bordellé, ex capitaine de la division à cheval des fermes du Roy, mais depuis très peu, commandant la garde nationale locale, deuxième section du canton de La Teste. Les bulletins ayant été recueillis par trois scrutateurs : Pierre Templier, dit « Tatiche », patron pêcheur, Raymond Minaut, « Poulet », et Hostinde Couitaud, « le Broche », brassier ; il se trouva 23 voix pour le commandant Bordellé et 32 pour Henri Sescouze,

immédiatement proclamé maire, dans les murmures de ses adversaires.

Le caractère sacré du lieu tempéra quelque peu leurs commentaires sans aménité qui eussent volontiers dégénéré en disputes à la sortie, dès le cimetière franchi (6), si l'élection de Raymond Bordellé au poste de procureur n'était venue, très opportunément, calmer les esprits. Le repas de midi ayant achevé de les rasséréner et les opérations électorales étant reprises, toujours dans l'église, après vêpres, c'était dans l'euphorie des bourrades que le maire tout frais émoulu du scrutin proclamait des résultats sans surprise.

La commune avait ses premiers magistrats municipaux :

Maire : Henri Sescouze, officier de santé ; procureur : Raymond Bordellé, commandant de la garde nationale ; officiers municipaux : Hostinde Couitaud, cultivateur ; Raymond Minaut, propriétaire ; Etienne Dignan, cultivateur ; Antoine Labrunette, propriétaire ; François Dubourg, propriétaire.

Notables : Pierre Dupuch, Pierre Roux, Jean Guion, Etienne Ducamin, Jean Berland, Pierre Dumora, Jean Ducamin, Jacques Barre, Antoine Raymond, Luc Laporte, tous propriétaires (7).

Il faut ajouter le secrétaire greffier. En l'absence de volontaire, le citoyen Compastrucq, ancien clerc de notaire royal, acceptait d'assumer provisoirement la fonction. A l'exemple du maire et du procureur, il avait une main magnifique. On n'en saurait dire autant de certains notables : cinq ne savaient pas écrire.

Très vite le maire allait se débattre dans les pires difficultés. L'établissement des matrices pour l'assiette des nouvelles contributions constituait la première tâche, redoutable entre toutes, dévolue aux municipalités qui devaient encore élire leur percepteur communal. Henri Sescouze, avec beaucoup de conscience, essayait d'évaluer le revenu de chaque terre, le loyer réel ou supposé de chaque maison, le rapport de « chaque profession, art ou métier » (8). La rareté des vivres sur un terroir ingrat après un terrible hiver suivi d'un été torride, la hausse des denrées (9), l'impopularité des déclarations obligatoires, les bruits de réquisition soulevaient déjà des protestations de plus en plus virulentes. Le conseil général toujours incomplet dressait péniblement les rôles d'impôt dans des marchandages sans fin où les vieilles rancunes renaissaient : on surchargeait les adversaires et les absents, on ménageait les amis et les puissants. Toute proposition était taxée d'excès ou d'insuffisance. Et les têtes s'échauffaient jusqu'au jour où Jean Lagonnelle, irascible et jaloux confrère du maire (10), émeutait les gens par la révélation du rachat légal des anciens droits de féodalité contractante (11). Personne n'y comprenait goutte, mais concluait que les contributions étaient créées pour les privilégiés. Rendus furieux, les contestataires devenaient si menaçants que le maire devait faire appel à la maréchaussée de La Teste pour disperser, le lundi 14 juin 1790, une véritable émeute. Le brigadier Motte et trois gendarmes, accourus bride abattue, avaient beaucoup de peine à contenir les manifestants « insubordonnés à la Nation, à la loi et au Roy », qui accusaient Henri Sescouze d'« enrichir les nobles en organisant la disette chez les humbles ». Mais en attendant les contributions ne rentraient pas. Le receveur du district en était pour ses rappels. La commune restait sans le sou... Le maire allait achever de perdre tout crédit en voulant se substituer au fermier des dîmes (12), M. de Verninac, pour les lever lui-même au profit des pauvres. Malheureux maire qui ne soupçonnait pas que les dîmes allaient être supprimées au même titre que les tailles, capitation et vingtième

du passé ! Le comble, c'est qu'il allait avancer sur ses deniers personnels, après simple délibération municipale, sans recours au conseil de district, un acompte de 62 livres 10 sous pour juillet 1790, M. de Verninac n'ayant accepté l'arrangement que sous réserve d'une rente annuelle de 750 livres au curé.

Disons tout de suite que la somme ne sera jamais récupérée et que Henri Sescouze, lorsqu'il en demandera le remboursement, en 1793, se verra accusé « de diapirdation des fonds de la République »... et incarcéré au fort du Hâ (13)... Désavoué au district, contesté chez lui, le premier maire d'Andernos ne demandait pas le maintien de son mandat au renouvellement partiel du conseil général (14). Pierre Dumora, cultivateur à Grande Hère, lui succédait. Raymond Bordellé, assez compromis lui-même dans l'affaire des dîmes, abandonnait sa place de procureur au profit de Jean-Baptiste Vinsac, nouveau venu dans le pays et fervent révolutionnaire (15). Jean Lagonnelle remplaçait Dumora chez les notables, et Pierre Templier acceptait la fonction de secrétaire greffier (16).

..

Mais ces mutations n'avaient pas résolu les problèmes financiers.

Le nouveau maire, un paysan madré, devait au moins, après rappels et sommations du district, présenter le rôle de la contribution patriotique imaginée par Necker (17) depuis près de deux ans.

Le procureur dressait donc un état des volontaires de l'impôt où, très modestement, Pierre Dumora s'inscrivait en tête pour... 3 livres payables en trois termes égaux pour 1790-91 et 92 (18). Outre, oubliant toute présence et persuadé de créer l'élan nécessaire, J.-B. Vinsac versait douze livres ! En pure perte. Très laborieusement, après des mois de sollicitations désagréables et d'exhortations superfluitaires, il se trouva, sur 690 habitants, tout juste vingt-deux patriotes offrant des sommes dérisoires pour un total de 38 livres 2 sous.

C'était un pitoyable échec, comme

dans toute la France. J.-B. Vinsac, ulcéré, pressait alors le maire d'exiger les contributions obligatoires : foncière, mobilière, patente. Mais Pierre Dumora ne s'engageait guère, par inexpérience d'abord et surtout dans l'illusion qu'en l'absence de rôles la commune ne payerait rien ! Très soutenu par les futurs contribuables qui avaient cru s'en tirer à bon compte avec la contribution patriotique, il freinait au maximum son procureur. Toute l'année 1791 se traînera sans progrès notable, en dépit des injonctions officielles et des menaces de rôles d'office. Chose plus grave : Dumora, tenancier des seigneurs d'Arès (19), les ménageait scandalousement tant et si bien que les gens allaient tirer Henri Sescouze de sa retraite pour qu'il rédigeât une protestation solennelle au district, ce qu'il faisait le 13 novembre... « les impositions ne sont pas légalement réparties. Le seigneur (20) et le bailliste (21) de la terre d'Arès, le fermier des dîmes (22) n'en payent pour ainsi dire rien. MM. les officiers municipaux se rendent secrètement au château d'Arès intelligérer avec les ennemis de la Constitution... Il faut espérer que vous arrêterez les abus et ordonnerez une nouvelle confection des rôles... »

Ce qui fut ordonné, les abus étant criants.

Henri Sescouze venait de regagner beaucoup de popularité. Il allait réapparaître au conseil général après une élection partielle triomphale grâce à la complicité du notable Ducamin, démissionné d'office, avec tout son consentement, pour « absences systématiques ». En attendant, les nouveaux états des contributions ne seront achevés qu'au début de 1793, pour la répartition au titre de 1791 ! (23)

Henri Sescouze obtenait du maire Dumora, de plus en plus effacé, qu'il convoquât les citoyens actifs pour élire le percepteur communal. L'assemblée avait lieu le vendredi 13 mai 1792, toujours en l'Eglise St-Eloi. La levée des contributions étant mise aux enchères, le procureur Vinsac offrait d'opérer moyennant une rétribution de huit deniers par livre. Etienne Ducamin

( Cochonnot » soumissionnait à sept deniers et, après lui, Antoine Eliès à quatre deniers. Sur quoi, le conseil général, « ayant laissé l'enchère ouverte pendant longtemps sans que personne dise mis, a délibéré et adjugé la perception des impositions au dit Antoine Eliès, avec la caution de son père François Eliès... » Le « principal » dû à l'Etat s'élèvera pour le seul foncier à 4713 livres 15 sous. On était loin des 38 livres 2 sous de la mémorable contribution patriotique, volontaire il est vrai ! Pour son travail, Eliès recevait une commission de 78 livres 11 sous 3 deniers. Bon prince, il levait alors la contribution mobilière à 3 deniers par livre, ce qui lui réservait 12 livres 4 sous 8 deniers pour une perception de 978 livres 13 sous.

Les premiers problèmes financiers municipaux se trouvaient enfin résolus. La contribution foncière, la mobilière et la patente — celle-ci hypothétique encore — formaient le « principal » (24) que la commune était autorisée à majorer de 6 deniers 8/9 additionnels par livre, ancêtre des « centimes » actuels. Leur calcul dépassait l'entendement du maire Dumora. Mais son greffier Templier et Henri Sescouze, heureusement plus avertis, pouvaient alors dresser, à posteriori, le premier budget d'Andernos — au titre de 1791 — un budget magnifique de simplicité, équilibré à 128 livres 4 sous 11 deniers, dont le seul poste de dépense en dehors des deux rétributions obligatoires du percepteur, était le loyer annuel du « lieu ordinaire des séances du conseil », pour 37 livres 9 sous... (25)

C'était l'origine de la sacro-sainte et ridicule limitation des deniers additionnels communaux. Par obligation stricte on acquittait les impôts d'Etat, mais on liardait, au-delà de toute raison, sur la plus minime contribution au profit exclusif de la commune, pratique longuement conservée, qui existe encore dans les municipalités rurales dominées par les notables, propriétaires fonciers.

J. DUMAS.



## NOTES

(1) Elle comprenait tous les territoires actuels d'Arès et d'Andernos qui ne seront séparés qu'en 1851.

(2) Il venait de succéder au curé Burke, décédé le 22 avril 1790 et inhumé en l'Eglise St-Eloi.

(3) Le « général » de la paroisse (hommes, veuves, filles chefs de famille) votait souvent sous l'Ancien Régime, contrairement à une légende et sans obligation de cens.

(4) Chacun était affublé d'un sobriquet souvent relevé à l'état civil.

(5) La propriété familiale tenait lieu de particule très précise avant la « Terreur ».

(6) Le cimetière autour de l'Eglise St-Eloi qui sera désaffecté en 1896.

(7) Bel exemple local du glissement, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de la propriété foncière des mains de la noblesse dans celle des paysans, mouvement généralisé en France.

(8) Pour l'assiette des trois contributions : foncière, mobilière et patente.

(9) Le blé qui valait 6 livres le boisseau en 1788 montait à 18 livres, puis 21 livres.

(10) Grand révolutionnaire, officier de santé à Arès. Il sera agent national sous la Terreur dans une municipalité jacobine d'Andernos, très éphémère.

(11) Affirmation exacte. On n'avait aboli que les droits de féodalité dominante : servage, justices, banalités, corvées.

(12) Le curé Duluc était congruiste à 300 livres par an. Les Feuillants de Bordeaux représentés par le prieur du Barp étaient curé primitif décimateur. Ils affermaient la dime à M. de Ver-

ninac, un noble de Souillac, pour 850 livres. Celui-ci par son intendant Roumejoux, en tirait 1500 livres.

Les dîmes étaient très impopulaires à Andernos où le misérable curé ne les percevait pas.

(13) Il y restera du 26 floréal an II au 21 fructidor (16 mai au 7 septembre 1794).

(14) Le conseil se renouvelait par moitié chaque année.

(15) Il arrivait du Tarn-et-Garonne, se maria à Lège le 26 juin 1792 et y sera officier municipal.

(16) Fonction gratuite, ce qui explique peut-être le peu d'empressement des candidats.

(17) Et soutenue par Mirabeau. Il s'agissait d'« offrir » le quart de ses revenus.

(18) Le premier seul sera versé.

(19) Les Belcier-Crain, dont les deux fils émigreront, seront condamnés à mort et leurs biens d'Arès vendus.

(20) Les Belcier étaient seigneurs encore de Baron, Gensac et Carsac.

(21) Leur fermier, Duprada, qui achètera le domaine d'Arès à sa vente, le 17 floréal, an V.

(22) M. de Verninac, résidant à Souillac (Lot).

(23) 13.000 communes françaises étaient dans le même retard.

(24) L'Etat ayant abandonné la perception de ces contributions au profit des départements et communes, leur évaluation forme aujourd'hui, le « principal fictif ».

(25) Rétribution du percepteur  
(78 l 11 s 3 d + 12 l 4 s 8 d) +  
loyer 37 l 9 s = 128 l 4 s 11 d.

# Atelier de salin

## Quelques mots d'introduction

En juillet-août 1793, la France vit des heures particulièrement poignantes : la situation semble désespérée.

Le premier appel aux armes, transmis du Comité de Salut Public aux départements, par courriers extraordinaires, date du 14 août 1793.

La loi du 16 août décrète la levée en masse du peuple français pour la défense de son indépendance.

Mobiliser des armées, c'est bien. Mais les munitions, indispensables, où les trouver ?

Les frontières sont bloquées, la mer est fermée.

Problème tragique.

Il faut de la poudre.

Qu'est-ce que la poudre ?

Un mélange, dans la proportion de salpêtre 6, soufre 1, charbon 1.

Il faut donc d'abord du salpêtre.

La Régie se montre incapable d'en livrer suffisamment.

La loi du 23 août, qui met tous les Français en réquisition permanente jusqu'au moment où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, stipule (article 2) que le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre destiné à la fabrication de la poudre.

Le 28 août paraît la loi qui met à la disposition du Conseil exécutif les terres salpêtrées.

Jourdan, après la victoire de Watt-

gnies (26 octobre) ne peut pénétrer en Belgique, faute de munitions ; les armées du Rhin et de la Moselle s'ardent à délivrer l'Alsace, faute de munitions ; le siège de Toulon languit, faute de munitions.

Le sort de la guerre n'est pas décidé. Le péril subsiste.

Prieur, de la Côte d'Or, présente à la Convention, un projet de loi sur l'exploitation révolutionnaire des salpêtres. Adopté d'emblée, sans débat, le 14 frimaire, an II (4 décembre 1793) signé Robespierre, Couthon, Carnot, Barère, Billaud-Varenne, Lindet, Prieur, il comporte seize articles (que j'ai sous les yeux) et il est suivi d'une instruction détaillée des trois opérations nécessaires pour obtenir le salpêtre convenable.

Cette instruction sera lue sous l'arbre de la Liberté dans toutes les communes de la République, trois décades consécutives, elle sera affichée à demeure et conservée par les Municipalités pour être consultée qui besoin est.

A la suite de cette loi impérative, d'une importance capitale, la France se couvre d'ateliers révolutionnaires de salpêtre.

En donnant des munitions aux armées le Comité de Salut Public leur donne la possibilité de vaincre.

La commune de La Teste ne sera pas étrangère à la victoire.

Georges FLEURY.

Pendant la Révolution Française, on installa et l'on fit fonctionner à La Teste un « atelier de salin » (ou de salpêtre).

Voici en quoi consistait cette fabrication.

La poudre de guerre se composait

alors pour les trois quarts de salpêtre (azotate de potasse) et pour le reste de soufre et de charbon en quantités égales. On utilisait jusqu'alors le salpêtre naturel importé d'outre mer. Mais depuis près d'un demi-siècle, on savait en fabriquer artificiellement.

On lessivait à froid les terres naturellement salpêtrées qui se trouvaient en des endroits humides et sombres, comme celles des caves, des étables, des écuries, des bergeries, des celliers, ainsi que leurs murs. L'Etat achetait le « sel vengeur », vingt-quatre sous la livre, et le faisait passer à la raffinerie, puis à la poudrerie.

Dans toute la France, ce fut une chasse civique au salpêtre.

On procédait aussi pour recueillir ce sel à la combustion des plantes, dont on lessivait ensuite les cendres et dont on retirait ainsi le salpêtre. On traitait aussi la lie de vin.

Ces plantes, on en trouvait facilement aux environs de La Teste, dans la forêt. C'étaient les fougères, la jauguc (ajonc), les genêts qui étaient toutes riches en salin. Mais la plante la plus intéressante était l'amarante, très commune aux environs de La Teste, et qui pouvait fournir l'azotate de potasse. Enfin n'oublions pas la plante marine, le varech, très abondant sur les rives du Bassin et de l'Océan. C'est dire ainsi que La Teste était pour la fabrication du salin, un centre naturel particulièrement privilégié et riche.

La loi du 14 frimaire, an II (16 décembre 1793) ordonnait l'exploitation du salpêtre.

« C'est, disait le législateur, une mesure qui importe grandement au salut de la République.

« Vous excitez, vous échauffez le zèle des Républicains.

« Vous ferez ramasser les terres salpêtrées, les ferez lessiver, les femmes porteront leurs eaux de lessive. C'est là une exploitation dont la République a le plus grand besoin.

« Cette exploitation est d'urgence nécessaire au salut de la République. Certains propriétaires sont négligents à se conformer à la décision prise ; c'est de l'indolence, peut-être aussi ignorance de la loi et de l'importance de la chose. Autrement, ils seront traités comme suspects et détenus jusqu'à la paix. » (mai 1794).

Sans salpêtre, sans poudre par con-

séquent, qu'auraient pu faire, malgré leur patriotisme, les douze armées mobilisées par la Convention ?

Toujours en mai 1794, à La Teste, les propriétaires des landes où croissaient les herbes, plantes et arbustes pouvant produire du salin, étaient requis de fournir une quantité de cendres que le Conseil municipal fixait d'après l'étendue de leurs propriétés et le nombre de personnes de leur famille.

La commune de La Teste était à mesure de procurer de grandes ressources de ce produit.

Le 14 juillet 1794, fête du peuple français.

« Chaque citoyen était invité à allumer devant sa porte un feu de joie et réjouissance de la conquête du peuple souverain sur les tyrans, la féodalité et la servitude. Il devait apporter les cendres provenant de ces feux au magasin de la commune pour contribuer d'autant à la fabrication du salin qui doit servir à la destruction totale de la tyrannie et de ses satellites. »

Le résultat de cette récolte fut la conversion 16.270 livres de cendres (venant 6.000 de La Teste, 6.270 de Gujan, 4.000 de l'atelier de brûlement) en 410 livres de salin. On avait pu installer un atelier où fonctionnaient six chaudières et 120 cuveaux pour lessiver les cendres.

On réquisitionna 50 ou 60 citoyens ou citoyennes pour couper les herbes et les bruyères ; chacun recevait comme soldé une livre et demie de pain par jour.

En huit jours, le travail de l'atelier et des 103 ouvriers qui y étaient employés, produisirent 20 barriques de cendres de 300 livres chacune, soit 6.000 livres de cendres. On avait aussi 17.000 livres d'herbages et végétaux coupés, prêts à être brûlés.

A cette époque (1794), dans toute la Gironde, il n'y avait que quatre centres d'ateliers de salin à Bordeaux, à Lormont (près de Bordeaux), à Castelnau (en préparation) et à La Teste.

Un maître de pêche de La Teste, ayant besoin de compagnons pour faire

la pêche avec lui, détourna quatre citoyens qui avaient été requis afin d'aller couper des bruyères dans la forêt pour la fabrication du salin. Ce maître de pêche fut condamné à travailler pendant dix jours à l'atelier de salin, sans salaire, et son salaire fut distribué aux ouvriers sans reproche.

Pour les encourager, on leur disait par exemple :

« De la fabrication du salin doit sortir la poudre avec laquelle les Républicains, soldats de la Liberté, doivent pulvériser les trônes et les tyrans, et assurer par leur destruction une paix éternelle aux humains.

« La mesure de vos sentiments répu-

blicains, de votre haine éternelle contre les tyrans et la tyrannie, égale l'immensité des plantes, des arbustes et des végétaux inutiles qui vous entourent. »  
« Déposez vos produits sur l'autel de la Patrie.

Au mois de décembre 1794, l'atelier de La Teste comprenait 21 hommes, 24 femmes, 4 enfants, et dans ce même mois, avait cueilli 10.660 livres de cendres, produisant 1.469 livres de salin.

Cet atelier fonctionna jusqu'au 18 vendémiaire, an VII (septembre 1798) et rendit un réel service à la Nation. A cette dernière date, on vendit ses chaudières.

Extrait du rapport présenté par M. André Rebsomen au Congrès National des Sociétés Savantes, à Lille, en 1955,

sur l'Histoire Militaire du Pays de Buch, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, avec plans et dessins de l'auteur.

# Richesses archéologiques du Bassin d'Arcachon et du Pays de Buch

Conspectus historique et  
géographique de Monsieur  
l'abbé Boudreau

Le Bassin d'Arcachon, centre géographique du Pays de Buch — « Pagus Boiorum » — est aussi un centre d'attractions et de recherches archéologiques trop méconnu. Il est aussi un lieu unique en son genre sur la côte atlantique, au point de vue géologique et touristique, puisqu'il conserve, derrière les dunes du cordon littoral, les restes d'un estuaire, comme celui de la Gironde, devenu le Bassin triangulaire actuel puis un delta entre Le Teich et Biganos, à l'est ; enfin, une sorte de méandre postérieur à ces formations successives, et dont le centre est l'île aux Oiseaux. L'Eyre (nom déformé en Leyre à travers les siècles, mais qui subsiste par exemple au Pont des Eyres à Grayan, près de Soulac) dont l'écriture originale se retrouve dans le nom gallo-romain d'Eyrac, près de la pointe de l'Aiguillon, a formé ce triangle ; ce petit fleuve côtier jadis bien navigable et voie de pénétration dans les landes, lui a donné vie et importance à tous les âges. Cette même forme triangulaire le différencie nettement et à première vue des autres lacs de formation plus récente, si l'on peut dire, de la côte médocaine et landaise, qui eux s'allongent du nord du sud habituellement en losange, épendant les eaux des petits ruisseaux de la lande au versant oriental des dunes maritimes, qui, depuis longtemps, les retiennent prisonnières.

C'est vers la base de ces dunes littorales, le long des plages antiques,

depuis le Gurd de Montalivet-l'Amélie (Grayan) jusqu'au Pilat et sur le pourtour de l'ancien estuaire de l'Eyre que l'on trouve les traces de la première occupation humaine. La préhistoire semble ici ne commencer qu'au Néolithique (3.000 - 1.500 avant notre ère). Lège, au nord du triangle actuel, Arès, Andernos, Lanton, Audange, Biganos, Lamothe, prolongés à l'est par Mios et Salles, puis l'île aux Oiseaux, semblent avec les dernières découvertes sur les plages du Teich et de Gujan-Mestras, dessiner le contour approximatif des premiers, sites habités par les ancêtres des Boïens.

A Andernos, les plages du Betej et de la Cassotte ont fourni les collections de M. Jean Ferrier, auteur de « La Préhistoire en Gironde » et passionnent toujours de nouveaux chercheurs de ces petits silex noirs taillés en formes de grattoirs discoïdes, de pointes de flèches pédonculées et à ailerons. A la pointe du Teich et sur les plages voisines, des outils similaires en silex de couleurs variées se mêlent à des fragments de poteries ; parfois, comme au cours de ces dernières décades, une hache polie apparaît dans l'embouchure de la Petite Eyre ou devant le Port de Larros, à Gujan, complétant quelques rares échantillons trouvés jadis par le docteur Peyneau, à Lamothe ou à Mios.

Certaines de ces pièces permettent de supposer l'influence sinon la permanence d'une industrie de l'époque anté-

rieure dite mésolithique (azilienne ? sauveterrienne ?) L'azilien ne se rencontre sûrement qu'au Truc du Bourdiou, à Mios, au confluent de la Saye et de l'Eyre (fouilles Peyneau).

Mentionnons sur les bords de l'Eyre, la découverte de sept haches de l'époque de Bronze (1500 av. J.-C. environ), à Mios en 1897-98, à Salles, près du Moulin du Martinet, au lieu dit « Montespiau » (Abbé Pique).

Mais c'est surtout la première époque du Fer ou d'Hallstatt (station en Autriche) qui fait entrer le Pays de Buch dans la primitive histoire. Le docteur Peyneau y a découvert neuf stations : quatre à Mios (le Pujaut, Truc du Bourdiou encore, Castandet, le Berceau) ; un à Salles (Martinet) ; trois à Biganos (les Gaillards, Houn de la Peyre et Bos de Caubert) et un à Audenge (la Vignotte), où, soit des champs d'urnes, soit des tumuli ou des fonds de cabanes contenaient des vases funéraires, des lances, des épées et des poignards à antennes en fer.

Le savant Jouannet, en 1829, dit qu'en pratiquant la nouvelle route de Bordeaux à La Teste, de 1816 à 1819, on découvrit à Lamothe et sur la rive droite de l'Eyre plusieurs Tumuli.

L'Atlas départemental de la Gironde mentionne deux Tumuli et d'autres sont reconnaissables encore sur les deux rives dans les bois. D'après le récent travail de MM. Coffyn et Mohen (« Les nécropoles hallstattiennes du Bassin d'Arcachon », 1969) le regroupement de la vallée de l'Eyre serait issu d'une première vague, au VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C., du peuple des Champs d'urnes, venu se fixer à Mios (au Bourdiou) et s'amalgama aux autochtones. Une deuxième vague, au VI<sup>e</sup> siècle, communauté pastorale, aurait apporté la pratique du « Tumulus ». C'est à cette époque qu'a dû se former la cité des Boïens à l'emplacement actuel du quartier de Lamothe dans une île fermée de deux bras de l'Eyre, dont l'un, l'Arneyre, forme encore un bassin, ancien port, encore visible au port de l'Eyga (l'eau). Ces Boïens sont ce peuple aux épées et poignards de fer avec poignées à antennes droites (Hallstatt II) qui habitèrent ce pays jusqu'en l'an 500 environ av. J.-C.

Ne discutons pas pour savoir si les Boïens aquitains étaient ou non originaires de Bohême. La fondation de la ville semble remonter à l'époque de la conquête de l'Aquitaine par Crassus (56 av. J.-C.). Les Romains trouvèrent la seconde civilisation du fer dite de la TENE : un statère d'or, au type de cheval, trouvé au Bourdiou, indique la période dite gauloise (la Tène III) et le commencement de la période gallo-romaine.

Cette cité dut son importance sinon son origine au croisement de deux grandes voies de communications, l'une fluviale : l'Eyre, qui se jetait alors dans l'Océan, au nord-ouest, vers le Crohot actuel, à Lège ; l'autre : la Chaussée (ou Levade au Moyen Age) citée dans l'itinéraire d'Antonin (III-IV siècle après J.-C.) et qui porte entre Burdigala (Bordeaux) et Aquae Tarbellicae (Dax), les noms de Boios et de Losa : la première localité est identifiée avec Lamothe par les fouilles du docteur Peyneau, et la seconde avec Louse, quartier de Sanguinet actuel.

Des photographies aériennes (I.G.N. 1950) ont permis de retrouver les traces très nettes de cette route entre Le Teich, Lamothe et Sanguinet. Elles se continuent au sud par l'ancien Camin Arriaou et desservait les autres stations riveraines (Bull. Soc. Arch. de Bordeaux, t. 52, Abbé Boudreau)

De 1915 à 1921, le docteur Peyneau avait trouvé entre les deux ponts de la route à Lamothe du Teich, près de la butte de terre qui a donné son nom au quartier et à la petite ville du Moyen Age, les fondations en petit appareil en alios de la première cathédrale chrétienne du III<sup>e</sup> siècle (vers 268), démolie par les Alamans en 276 et par les Vandales en 407, comme Burdigala. Elle mesure 24 mètres sur 9 m. 50 avec un vestibule à deux portes entre lesquelles a été trouvé un bassin en bronze — bénitier sans doute — plus une sacristie adjacente.

Un Christ sur terre cuite a été trouvé avec des fragments d'autres poteries en pâte grise vernissée, dite paléo-chrétienne, dans les alentours de cet édifice et d'une maison voisine. Un cimetière de tombes en pierre et en



bois avec clous de fer entourait le sanctuaire et s'étendait sous la route actuelle : les cercueils avaient les pieds tournés vers l'est ou le sud ; des pièces de monnaie dans la bouche ou dans la main indiquaient approximativement la date du décès.

Un monument à colonnes fut aussi mis à jour à la même époque dans le champ de l'autre côté de la route près de la voie de chemin de fer ; puis, plus récemment, d'autres vestiges de mur. Mais bien antérieur à l'église du III<sup>e</sup> siècle, vient d'être découvert (1969-70) par M. Jacques Pérès et ses auxiliaires, un fanum, petit temple gaulois, formé d'une cella — un puits sacré de 3 mètres environ de profondeur — entourée d'une galerie (périboles de 10-9 mètres de côté, avec vestibule et entrée à l'est encore à dégager. Culte des eaux ou d'une divinité protectrice d'une source, dont le pendant existe sur la rive opposée, près de la gare de Lamothe, la Fontaine St-Jean, avec voûte et fronton à niches, restaurée par nos soins, il y a quelques années, sur le bord de l'ancienne chaussée romaine devenue une route des pèlerins de Compostelle (au Moyen Age).

Notons que sur cette voie, près de Louse, l'antique Losa, quartier de Sanguinet, une exploration subaquatique des étudiants du B.E.C. de Bordeaux (Président : Docteur Richier) vient récemment de découvrir un monument recouvert par les eaux, du genre du Fanum de Lamothe. D'autres vestiges, murs, colonnes, débris de chauffage romain, avaient été relevés en plongée entre 5 à 8 mètres de fond par des militaires du camp de Cazaux.

Toujours à Lamothe, on peut voir au Chalet St-Hubert, deux colonnes, ionique et dorique, ainsi que des chapiteaux et un fragment de corniche antiques. De nombreuses pièces — grands et petits bronzes — du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle, trouvés dès les premières fouilles et récemment indiquent bien que la ville na duré que trois siècles jusqu'au passage des Vandales (407).

« Trois fois ville, trois fois désert », dit sa légende ; elle a disparu définitivement peu avant la Révolution pour être partagée entre les communes voi-

sines. Le musée de l' Aquarium d'Arcachon (Institut Biologique), ainsi que la collection privée de M. le curé du Teich, conserve des spécimens de poteries rouges, dites « sigillées » — avec marques de potiers — des fragments de tuiles à rebords et de vases ou objets divers trouvés dans divers sondages ou anciennes fouilles.

A Andernos, dans l'ancien cimetière qui entourait l'église romane actuelle, en 1904, M. le comte de Sarrau découvrit une autre plus grande basilique chrétienne, de quelques années postérieure à celle de Lamothe, c'est-à-dire du début du V<sup>e</sup> siècle, avec une inscription fragmentaire en latin portant le nom d'un évêque des Boïens. Il semble que, d'après la destruction de Boios - Lamothe par les Vandales, l'évêque se soit réfugié à Andernos et ait reconstruit là une nouvelle cathédrale sur et avec les matériaux et les fondations d'une grande villa romaine en petit appareil, détruite elle aussi récemment par les barbares. Des fouilles ultérieures nous renseigneront sur l'étendue de ces constructions. Un chemin porte encore le nom de Chenal de Ville — ou de la Ville — d'après une vieille carte.

Des seigneurs succédèrent aux Boïens gallo-romains sur la butte dite « Lamothe » au Moyen Age, où s'éleva un château appelé « Le Castéra », mot dérivé de Castra-Castellum, devenu Castellare en bas latin, enfin Casterare et Castéra, nom tréquent dans notre midi. Il était dominé par un gros donjon qui est encore dessiné sur la carte de Beleyme (XVIII<sup>e</sup> siècle). Les doubles fossés seuls et un puits sont encore visibles près du port de l'Éyga. Le marquis de Durfort de Civrac héritier de la Seigneurie de Lamothe, fit construire avec les matériaux de ce Castéra, son château de Certes, à côté d'Audenge.

C'est en 1220 qu'apparaît le nom d'Amanevus de Bogio (Amanieu de Buch) d'où vient sans doute la souche des Captaux de Buch, qui eurent à bâtir au XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècle, plus à l'ouest, le château de La Teste de Buch. Il en subsiste jusqu'en 1813 - 1820, le Donjon carré : la chapelle, comprise dans une tour de la seconde enceinte

est devenue le choeur en forme de fer à cheval de l'église actuelle de La Teste. L'emplacement du donjon était marqué jusqu'après la dernière guerre par une stèle récemment détruite, nous le regrettons, sur la place du nouveau marché.

Parmi les captaux de Buch, citons Pierre Amanieu de Bordeaux, Pierre et Jean II et III de Grély ou Grailly, ce dernier prisonnier de Du Guesclin, après avoir été vainqueur de Jean le Bon, près de Poitiers ; le duc d'Épernon, dont un héritier vendit le titre et le Captalat, en 1713, à J. B. Amanieu de Ruat, seigneur, baron d'Audenge. Son château du Teich devint ainsi le dernier siège des derniers captaux de Buch jusqu'à la Révolution. Ce vieux manoir, modifié depuis le XV<sup>e</sup> siècle, privé de ses douves, appartient d'abord à la famille de Castéja : il reste le seul souvenir monumental et ancien (XV<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle) des fameux captaux disparus !



#### ROLE PATRIOTIQUE de la paroisse (9) d'Andernos (10)

1. Dumora, maire : 3 livres ;
2. Vinsac, urocurer de la commune : 12 livres ;
3. Jean Camin : 1 livre 10 sous ;
4. Pierre Dupuch, notable : 1 livre 12 sous ;
5. Jean Gulon, notable : 1 livre ;
6. Hostinde Coutaud, officier municipal : 1 liv. 4 sous ;
7. Arnaud Laande : 1 livre 4 sous ;
8. Pierre Roux, notable : 1 livre 12 sous ;
9. François Marian : 1 livre 12 sous ;
10. Jean Raymond Minaud, officier municipal : 3 livres ;

A Compran (commune de Biganos), un prieuré dont on remarque des restes (sculptures, chapelle) dans une ferme actuelle fut le St-Denis des Captaux de Buch. Son baptistère est conservé dans l'église de Biganos. Dans l'ancienne église du Teich, cependant, furent inhumés, paraît-il, J. B. Amanieu de Ruat et François Allain Amanieu de Ruat, conseillers au Parlement de Bordeaux. La rue de Ruat, près de la cathédrale, conserve leur hôtel en ville.

A l'antique cité du « Civis Boias » dont le musée des antiques de Bordeaux possède le cippe funéraire a succédé La Teste de Buch (première orthographe de 1366) puis enfin Arcachon (Arcaixon au XVI<sup>e</sup> siècle) sorti du désert grâce à la notoriété de la chapelle de l'ermite Thomas Illyricus (1519) « heri solitudo... hodie civitas »...

11. François Roland : 1 livre ;
  12. Jean Goubet : 1 livre ;
  13. Pierre Devidas : 1 livre ;
  14. Jean Baquey : 1 livre ;
  15. Madame Babinet : 3 liv. ;
  16. Ducamin, notable : 1 livre 4 sous ;
  17. Bertrand Rossignol : 1 livre ;
  18. François Barreau : 1 livre ;
  19. François Dubourg, officier municipal : 1 livre ;
  20. Etienne Dignan, officier municipal : 1 livre ;
  21. Jean Rossignol : 1 livre 12 sous ;
  22. Jean Couttaud : 1 livre 12 sous.
- Total : 38 livres 2 sous

#### NOTES

(9) « Paroisse » pour commune. On remarque quatre officiers municipaux sur cinq et quatre notables sur dix.

(10) Archives départementales, liasse Andernos 4 L 135, pièce 90, 25 mai 1791.

# Du nouveau sur les Captaux de Buch

par Jean-Paul et Françoise Grasset

Un précédent article (1) donnait une généalogie simplifiée des Captaux de Buch, en faisant une synthèse de quelques recherches réalisées par plusieurs historiens et généalogistes (2).

Loin de considérer ce travail comme définitif, nous nous en sommes servis comme base d'étude, dans le but d'y rectifier les confusions et erreurs que nous y avons relevées, lesquelles ne sauraient nous surprendre : la plupart des généalogies ont été dressées en France au XVIII<sup>e</sup> siècle par des généalogistes du roi dont les plus célèbres ont été les d'Hozier (dans le seul but de remonter l'ascendance en ligne paternelle des quelque 20.000 familles nobles pour la réception à la cour, l'admission aux ordres du roi, l'entrée dans les écoles réservées aux enfants nobles, ou pour trancher des problèmes de succession, des droits à l'exemption de la taille et des taxes de franc-fief) et quelques historiens (dans les histoires de la famille royale et des familles des grands officiers de la couronne, telle celle du P. Anselme, rééditée de 1726 à 1733, ou dans des histoires régionales, la plus précieuse pour nous étant celle du Languedoc par Vaissette).

Leurs oeuvres nous sont très précieuses, car appuyées sur de nombreux documents, mais elles comportent des erreurs parce que, d'une part, ces chercheurs n'ont pas toujours eu accès aux sources originales, mais à des copies, et, d'autre part, parce qu'ils ne recherchaient que ce qui servait à leur démonstration, de preuve de noblesse quand ils étaient généalogistes officiers du roi, ou de fait historique quand il s'agissait d'historiens.

Et c'est à nous qu'il incombe, en comparant leurs travaux, en les confrontant avec les sources quand nous

y avons accès, en les replaçant dans le cadre historique des événements auxquels ils font allusion, de corriger leurs oeuvres afin de toucher de près la réalité historique. A cet égard, la publication de revues historiques régionales comme la nôtre, est fort utile, car des recherches effectuées loin de nous, sur un autre sujet, peuvent nous apporter des précisions supplémentaires.

C'est ainsi que la publication par la revue de Comminges, des recherches de P. E. Ousset (3) sur la baronnie d'Aspet (Haute-Garonne) nous a permis de préciser quelques degrés de la filiation des captaux.

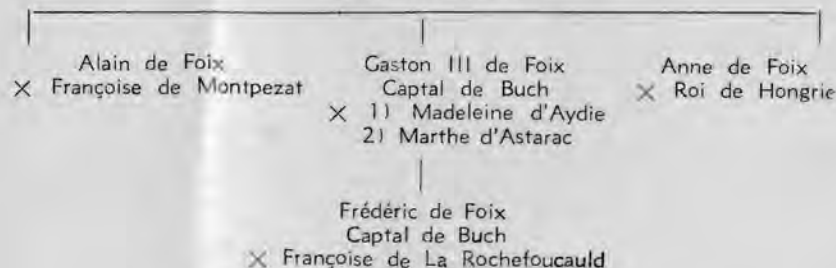
Les généalogistes dont nous avons fait la synthèse des travaux dans le précédent numéro, ont confondu Jean IV dit Gaston II de Foix, captal de Buch, grand sénéchal de Guyenne (1488-1492), et son fils Gaston III de Foix, captal de Buch, donnant à ce dernier pour femme Isabelle d'Albret, alors qu'elle était sa belle-mère, deuxième épouse de son père, et qu'il avait épousé Marthe d'Astarac. De cette confusion résulte un mélange de générations : Alain de Foix, Anne de Foix, reine de Hongrie, sont ses frère et soeur et non ses enfants (4), son fils étant Frédéric de Foix.

Quant à Jean, archevêque de Bordeaux, nous ignorons s'il était un frère ou un oncle de Frédéric de Foix.

Le tableau généalogique ci-joint rectifie donc les septième, huitième et neuvième degrés de la généalogie des captaux. Il est d'ailleurs probable que d'autres modifications ou précisions seront à apporter avant que nous ne puissions connaître exactement l'histoire de nos captaux, ce qui serait fort utile à la connaissance de l'histoire du Pays de Buch.

Jean IV, dit Gaston II de Foix  
Comte de Candale, Captal de Buch  
Grand Sénéchal de Guyenne (1488-92)

× 1) Catherine de Foix  
2) Isabelle d'Albret



Supplément à la généalogie des Captaux de Buch  
(7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> degrés)

## NOTES

(1) Bul. Hist. et Arch. d'Arcachon numéro 2, juillet 1972.

(2) D'Hozier : Armorial de France (il y est plusieurs fois question de la famille de Foix, mais les différentes mentions sont souvent contradictoires.

Jouglas de Morena : Le deuxième ordre (1947), article très succinct sur les Grailly).

Abbé Petit : Le Captalat de Buch pendant la Révolution Française.

(3) P. E. Ousset : « Les Seigneurs d'Aspet », dans Revue de Comminges, 1972, premier et deuxième trimestre.

(4) Ibid. F. Perissé : Revue de Comminges, 1901 et 1903.

Emile Dusolier : Bulletin Société Archéologique et Historique du Périgord, 1941.

# Comment prendre l'empreinte d'une pièce de monnaie

Les numismates et collectionneurs utilisent certaines expressions pour indiquer l'état de conservation d'une pièce de monnaie : Flan Bruni, Fleur de Coin, Superbe, etc.

L'expérience m'a rapidement appris que le contenu de ces expressions varie parfois de façon importante suivant les personnes qui les emploient (on exagère souvent les qualités de ce qu'on aime !) et, depuis un certain temps, je cherchais à éliminer ce facteur personnel en trouvant un moyen simple de prendre l'empreinte d'une pièce de monnaie.

Il existe, en dehors de la photographie, plusieurs techniques pour prendre une empreinte de pièce ; je crois avoir essayé la plupart d'entre elles (moules avec du plâtre fin, cire, polyester, pâte à modeler). Ces techniques présentent, à mon avis, l'inconvénient d'être assez délicates à réaliser et prennent beaucoup de temps.

Récemment, en voyant mon épouse se servir de papier d'aluminium pour préparer une recette culinaire, l'idée m'est venue d'utiliser ce même papier pour prendre l'empreinte d'une pièce.

Après quelques essais de mise au point, j'ai obtenu des empreintes d'une grande fidélité.

Voici la recette :

Vous prenez :

— Deux carrés de contre-plaqué de 10 centimètres de côté sur un centimètre d'épaisseur environ ;

— Deux morceaux de chambre à air d'auto que vous découpez de façon à obtenir deux carrés de 5 centimètres de côté.

— Une feuille d'aluminium de

dimension appropriée à celle de votre pièce de monnaie. Vous pliez soigneusement cette feuille en deux, côté brillant vers l'extérieur ou vers l'intérieur. Personnellement, j'« opère » souvent le soir et préfère le côté mat vers l'extérieur ; c'est une affaire de goût.

Vous introduisez votre pièce à l'intérieur de la feuille d'aluminium ainsi pliée en deux. Puis vous mettez en place le dispositif, c'est-à-dire que, sur une table, vous placez dans l'ordre en le superposant :

- Un carré de contre-plaqué ;
- Un carré de caoutchouc ;
- Le papier d'aluminium contenant la pièce ;
- Un carré de caoutchouc ;
- Un carré de contre-plaqué.

Vous pressez le tout avec la paume de la main, fermement, mais sans excès et en une seule fois, votre obtenez votre empreinte avers et revers.

Durée de l'opération : quelques secondes. C'est rapide et pas cher.

Au bout de quelques essais, vous obtiendrez des empreintes d'une fidélité étonnante, faisant apparaître les plus petits défauts, ainsi que les traces d'usure.

Il faut admettre objectivement qu'avec les pièces très bombées comme certaines monnaies grecques, l'opération présente quelques difficultés, mais cela n'arrive pas tous les jours et, dans ce cas, le recours à la photographie semble tout indiqué.

Une empreinte sur papier aluminium est une chose fragile ; il reste maintenant à lui permettre de passer de mains en mains ou de voyager.

Voici comment :

Chez le libraire du coin, j'ai acheté une feuille de plastique vendue en rouleau (il existe plusieurs épaisseurs et j'ai pris quelque chose d'assez rigide), j'ai découpé un morceau que j'ai plié en deux et ai glissé mon empreinte à l'intérieur ; pour l'empêcher de glisser, je l'ai fixée avec deux petites agrafes à l'aide d'une agrafeuse achetée six francs chez le même libraire.

Je peux ainsi manipuler mon empreinte sans crainte et même l'expédier par lettre ; dans ce dernier cas,

je la consolide par une double épaisseur de plastique ou encore la place dans une petite boîte rigide.

On peut certainement perfectionner le système sur le plan de la consolidation de l'empreinte et j'envisage de procéder à d'autres essais, soit en utilisant un petit cadre en carton, soit en enrobant l'empreinte de polyester. Si vous avez une idée à ce sujet, soyez assez gentil de m'en aviser.

Numismatiquement vôtre.

J. JEGOU.

## ETAT DE LA VALEUR DES JOURNÉES D'OUVRIERS à Andernos, en 1790 (1)

Journée de laboureur, dit brassier (2) : 15 sous ; charpentier : 18 sous ; scieur de long : 1 livre 2 sous (22 sous) ; maçon : 18 sous (tous avec nourriture, sans boisson).

Journée de femme pendant la moisson : 10 sous ; dans le cours de l'année : 4 sous (toujours avec nourriture et boisson).

## ETAT DES DENRÉES ET PRODUCTIONS LOCALES de la Commune d'Andernos avec leur valeur en 1790 (3)

Bled seigle, le boisseau (5) : 16 livres.  
Froment, le boisseau : 21 livres  
Maïs, le boisseau : 12 livres  
Millet, le boisseau : 8 livres  
Patates, le boisseau : 4 livres  
Laine en rame, les 100 (5) : 60 livres  
Résine, les 10 quintaux (6) : 65 livres  
Brais, les 10 quintaux : 60 livres  
Térébenthine, la barrique (7) : 40 liv.  
Canards sauvages, la douzaine : 12 liv.  
Huitres, la charretée : 15 livres  
Poisson, la livre (8) : 15 livres 6 sous

## NOTES

(1) Archives départementales, liasse Andernos, 4 L 135, pièce 20.

(2) Qui n'offre que ses bras, sans attelage. Manoeuvre.

(3) Archives départementales, liasse Andernos 4 L 135, pièce 69. Toutes les unités à la mesure de Castelnaud-Médoc en usage à Andernos.

(4) 1 boisseau : 102,24 litres

(5) 1 rame : 500 pieds  
1 pied : 0,3247 m.

(6) 1 quintal : 100 livres,  
48,9146 kg.

à EBIM

(7) 1 barrique : 249,77 l

(8) 1 livre : 0,489 kg



# 130 ans de rails

Notre Société historique a heureusement vu le jour cent trente ans exactement après l'inauguration d'une voie chère à notre région, c'est le chemin de fer de Bordeaux à La Teste. Il semble opportun de retrouver et retracer le début de sa vie.

Deux années à peine s'étaient écoulées depuis que des essais sérieux de « machine locomotive » avaient été faits sur les lignes à l'état d'enfance qui reliaient St-Etienne à Andrézieux et Lyon, comme sur d'autres voies primitivement installées mais en vue de la traction avec chevaux. C'est alors qu'un Bordelais, Isaac Pereire, conçut l'idée de relier Paris à St-Germain par un chemin de fer construit avec toutes les perfections de l'art nouveau et toutes les améliorations que les expériences anglaises et françaises avaient permis de reconnaître. Cette première ligne française était inaugurée le 25 août 1837. Au même moment, un autre Bordelais, malheureusement moins connu, a l'honneur d'avoir fait les premières études d'un chemin de fer dans le Sud-Ouest français. Louis Godinet, notaire, qui habitait 19, rue Esprit-des-Lois, sollicita l'autorisation de construire une ligne de Bordeaux jusqu'au Bassin d'Arcachon.

Dans un rapport portant la date du 11 juillet 1835, M. de la Costa, préfet de la Gironde, fait connaître le premier document officiel adressé au directeur général des Ponts et Chaussées à Paris, « sur les avantages de construire ce chemin de fer » et qu'il appuie la demande que M. Godinet vient de lui remettre. Il y est principalement fait mention de l'attention attirée sur les richesses des Landes dont les produits n'avaient pas d'écoulement et se perdaient sur place, faute de communications aisées entre les villages, difficiles et impraticables en hiver.

En outre, La Teste était recherchée pour la salubrité de son climat, pour ses bains de mer. Dans ce centre impor-

tant, ancien siège des Captaux de Buch, de hauts personnages étaient venus en visite, tel le maréchal duc de Richelieu, mais surtout les baigneurs, malgré les difficultés sans nombre, venaient passer la belle saison sur la plage, à l'abri des grosses vagues et des dangers de l'Océan.

S'il faut en croire les relations du temps, le voyage Bordeaux à La Teste n'était pas, en 1835, chose aisée : Quitter Bordeaux à 4 heures du soir, n'être que le lendemain matin à destination, dans une voiture ouverte à tous les vents et quelles secousses ! Et encore, cette bonne fortune n'existait qu'en été. En hiver, il fallait se contenter des voitures à poissons. Heureux que les routes étaient améliorées depuis peu ; avant le cheval et les chars à boeufs ne franchissaient la route qu'en trois jours et trois nuits quand les débordements de la Leyre n'interrompaient pas le voyage à Lamothe.

Le voyageur était bien hardi de traverser les marais de Gazinet pour affronter quelques pillards établis, prétendait-on dans un repaire de l'endroit.

C'est en 1832 qu'une allocation de 100.000 francs (or) avait été effectuée par le département à la réparation et l'achèvement de la route départementale n° 4, de Bordeaux à La Teste. Aussitôt les hôteliers du pays d'expédier prospectus et brochures pour lancer les établissements de bains sur la plage. Parmi eux, M. Legallais (1825) Mais aussi, à cette époque, M. Jean Hameau, docteur en médecine à La Teste, lançait une brochure très intéressante sur l'efficacité des bains de mer d'Arcachon. Sa publication remplie de sérieuses observations et répandue à profusion ne contribua pas plus à rendre populaire le voyage à La Teste.

Cette même thèse devait être soutenue avec éloquence par deux autres docteurs du pays, M. A. Lalesque fils, médecin des établissements d'Arcachon

et du Moing, à La Teste, et M. Emile L. Pereyra.

D'autre part, l'ouverture entre le Bassin d'Arcachon et le canal de Mimizan d'une voie de grande navigation, devait accroître notablement le mouvement commercial, en portant à La Hume, près de La Teste, les produits résineux des bords des étangs intérieurs qui n'avaient aucun débouché, ainsi que les fers de forge de Pontenx ou Audenge.

Il faut citer aussi que la Chapelle d'Arcachon jouissait d'une certaine renommée, car, élevée en 1488, réédifiée en 1624, presque enfouie sous les sables en 1721, rebâtie en 1722 avec un ermitage en 1727, elle était un lieu fréquent de pèlerinages.

Cela était tout naturel de voir les premiers essais de chemin de fer se diriger vers cette région qui paraissait offrir non seulement de nombreuses ressources en transport de marchandises, mais aussi un mouvement considérable de voyageurs.

Aussi M. Godinet activait son projet en transmettant le 25 juillet 1835 un complément de pièces pour son dossier. S'étant remis à l'oeuvre sur demande du ministère, c'est le 28 décembre que son avant-projet est expédié au directeur général des Ponts et Chaussées « qui reconnut qu'il satisfaisait aux conditions réglées par l'ordonnance royale du 18 février 1834 ».

Le 19 janvier 1836, le préfet le recevait en retour avec prière de le soumettre à l'enquête ; mais comme la voie était comprise « dans la zone de défense du royaume », il fut décidé que les ingénieurs civils et militaires devaient être appelés à en examiner les dispositions. De cette mission, se trouvèrent chargés les ingénieurs en chef Billaudel et Deschamps et le chef de bataillon du génie de Chancel.

En même temps, le préfet nommait, par arrêté du 30 janvier, un commission d'enquête composée de :

MM. Portal, Cousin père, Allègre, Marichon, comte de Kerkado, Mestrezat, Chéri Hourquebie, Buret et Ivoy père. M. Portal fut nommé président.

M. Godinet, devant les bonnes dispositions de l'administration, crut voir la fin des difficultés et attendit en patience les résultats de l'enquête et le rapport des ingénieurs.

A part quelques oppositions d'intérêt privé, l'enquête fut entièrement favorable au projet, approuvée par la Chambre de commerce de Bordeaux, le Conseil général, la Municipalité, etc. Le rapport des ingénieurs ne marcha pas aussi vite et au mois d'avril, l'ingénieur Billaudel déclarait au préfet qu'il manquait de conducteurs pour faire le nivellement.

C'est ainsi qu'en haut lieu on s'intéressait également à l'affaire et le 3 septembre 1836, le directeur général des Ponts et Chaussées écrivait au préfet « qu'il n'en avait plus entendu parler et désirait savoir où elle en était ». Le 26 octobre, le préfet répondit que l'instruction était complète, les ingénieurs ayant vérifié le projet, mais le retard venait de la production du cahier de délibérations du Conseil général et de la jonction du vœu émis par cette assemblée. Le directeur général était prié « de bien vouloir s'efforcer d'autoriser le plus prochainement possible MM. Godinet et Roché — son associé jusque-là ignoré — à travailler à la construction du chemin de fer. La pensée du préfet n'était pas « d'ouvrir un concours qui n'aurait d'autre résultat que de retarder l'issue de l'affaire » et il adressait aux chefs d'entreprise un projet d'arrêté :

« ... que l'on doit reconnaître que l'utilité publique réclame l'exécution du chemin de fer projeté... »

« ... est d'avis,

« 1° qu'il y a lieu à autoriser les sieurs Godinet et Roché à établir un chemin de fer de Bordeaux à La Teste, suivant le projet qu'ils ont présenté et à percevoir à leur profit les droits fixés par le tarif joint au projet ;

« 2° Qu'avant toute oeuvre, ils soient tenus à verser dans la caisse du receveur général du département à titre de cautionnement, une somme de 150.000 francs qui ne pourra être retirée par eux qu'après l'entière exécution des clauses du projet ;

3<sup>e</sup> Qu'ils soient tenus aussi de justifier avant de commencer leurs opérations, qu'ils ont en leur pouvoir un million à valoir sur le montant de la somme nécessaire à l'achèvement de leurs travaux.

« Le Préfet. »

Ils attendaient donc l'approbation ministérielle, lorsqu'un vilain matin, ils reçurent avis que l'autorité supérieure avait pensé qu'il était préférable d'ouvrir un concours public. Juger de leur désappointement après les promesses de l'administration, les sommes qu'ils avaient engagées dans leur étude, de laquelle se servait maintenant le gouvernement comme base de projet d'adjudication. Ils réclamèrent... une indemnité pour le moins.

Leur projet, retouché, fut présenté à la Chambre des députés par M. Martin (du Nord), alors ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture et du Commerce, le 3 juin 1837, et à la Chambre des pairs le 2 juillet suivant.

Sur les rapports de MM. Laurence, député des Landes, et de la Villegon- tier, pair de France, les deux chambres votèrent la loi qui fut promulguée le 17 juillet 1837.

Son article 30 déclarait « que dans les trois mois qui, suivant l'approbation de l'adjudication, la Compagnie sera tenue de payer à M. Godinet, auteur de l'avant-projet du chemin de fer de Bordeaux à La Teste, une somme de 15.000 francs, en remboursement de ses frais d'études ». Juste accueil favorable de leurs revendications pour un travail qu'ils estimaient terminé à leur coût de deux millions (or) environ.

Tout était donc à reprendre après deux années de tâtonnements, mais ces indécisions ne peuvent guère étonner.

Un seul chemin de fer construit sérieusement n'avait pas encore fonctionné en France ; il n'avait que vingt et un kilomètres, celui de Versailles à Saint-Germain, tandis que le chemin de fer de La Teste devait en compter cinquante deux...

Le gouvernement trouva qu'on allait perdre du temps, aussi pour rattraper les mois perdus, la minute du projet en date du 19 mai 1837 fut en partie calquée et le 31 juillet, les ordres ministériels faisaient procéder par M. le comte Jean-François de Preissac, pair de France, préfet de la Gironde, à l'adjudication basée sur une diminution de durée de concession fixée par le cahier des charges à quatre vingt dix neuf ans, avec l'accord du Conseil de préfecture. Le cautionnement passait à 200.000 francs, et le concessionnaire devait fournir dans un délai de six mois, son tracé définitif sous peine de déchéance.

Six soumissionnaires firent candidatures : MM. de Coigny ; Séguier, Mellet, Henry et Cie ; Ayde ; de Vergez ; Debans Aîné ; Dupouy, Berdaly et Lopès-Dias. Il faut mentionner que MM. Melet et Henry étaient aussi concessionnaires du chemin de fer d'Andrézieux à Roanne.

Chacun ayant déposé son cautionnement en rente 3 % ou 5 % avec numéraire si nécessaire, il y eut protestation quant à la valeur réelle de l'une ou l'autre rente et certains prétendirent qu'il fallait accepter les dépôts au pair. Il en résulta trois soumissions non retenues : MM. de Coigny, Séguier et Ayde.

Qui fit la meilleure proposition ?

(à suivre)

Ch. GEORGET (Recherches)

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 10 Décembre 1972

### RAPPORT MORAL

Il y a un an, le 27 novembre 1972, nous nous réunissions pour créer la Société Historique et Archéologique d'Arcachon, Bassin, Pays de Buch et Landes y afférentes.

Je vais vous présenter le travail accompli par les membres du bureau assistés de nombreux adhérents.

**Création :** Le samedi 27 novembre 1972, nous nous réunissons salle A et B de la mairie, en présence de M. Coupry, directeur des Antiquités Historiques, et de son adjoint M. Gautier. Nous avons lancé 261 circulaires et obtenu 98 réponses. Un repas, des communications et des visites de sites avaient animé cette journée.

Dès le lendemain, le bureau se mettait au travail.

#### Constitution et Dépôts des statuts.

Mis au point par une équipe, ces statuts que notre action et nos ambitions s'orientent dans trois directions :

- susciter et aider la recherche ;
- former les personnes (les jeunes surtout) ;
- faire connaître le résultat de tous les travaux sur l'histoire de notre région.

Pour cela, nous avons prévu des moyens :

- un bulletin
- la participation aux expositions.
- la coordination de la surveillance et de la recherche des sites.

**Les statuts.** — Ils ont été déposés à la Préfecture de la Gironde le 2 mars 1972. Parution au J. O. du 9 avril 1972.

**Les structures.** — Nous avons recherché à organiser un certain nombre d'actions dont les commissions d'aujourd'hui sont le résultat.

**Le Bulletin.** — Il a été l'objet de tous nos efforts dans deux directions :

- Création officielle : Ce bulletin trimestriel a fait l'objet d'une déclara-

tion auprès du Procureur de la République en date du 7 septembre 1972, certificat du 21 septembre 1972.

Le 2 octobre 1972, la Commission paritaire des publications et agences de presse donnant le feu vert pour l'établissement du dossier qui était adressé le 6 octobre 1972.

Le 6 novembre 1972, le Bulletin de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon, Bassin, Pays de Buch et Landes y afférentes était inscrit sous le numéro 53247.

**Diffusion :** très vite épuisé, le premier bulletin ronéotypé a dû être photocopié.

A la demande générale certains articles pourront être repris dans le prochain bulletin.

Le deuxième bulletin a été tiré à trois mille exemplaires pour :

- les adhérents.
- la prospection (diffusion auprès de personnalités, services et sociétés).
- la vente en librairie autour du Bassin en pleine saison pour sensibiliser les estivants.

Les résultats sont bons ; maintenant nous allons utiliser le reliquat pour pratiquer :

- la vente à l'étranger.
- l'échange avec les autres sociétés historiques.

**Les activités administratives.** — La Société adhère le 5 mai à la Fédération Historique du Sud-Ouest, et le 12 mai 1972, s'est faite inscrire au « Comité des travaux historiques et scientifiques », direction des bibliothèques et de la lecture publique.

**Défense et Conservation.** — Intervention auprès de la Mission Biasini.

- De la mairie pour la sauvegarde des cartes postales 24 août 1972.
- Pour la protection des sites du fanum et des tumuli de Balanos.

— Pour le rachat de sept in-folio sur l'histoire de notre région (mise en vente à Saint-Tropez), 1<sup>er</sup> septembre 1972.

**Aids aux chercheurs.** — Découverte des plongeurs de la base de Cazaux :  
— Doctorat de Mme Judlin, habitant l'Hérault, sur les joutes nautiques.  
— Réunions des enseignants des 14 juin et 14 novembre, sur les moyens que la société peut leur appor-

ter dans leur enseignement et sur les découvertes de leurs élèves.

**Projets.** — Interventions pour la bibliothèque municipale d'Arcachon.

— Cycle de formation.  
— Calendrier des activités des différentes commissions.

**Adhésions à ce jour : 114.**  
Le rapport a été adopté à l'unanimité.

## Bilan financier

arrêté à la date du 31 décembre 1972

Rubriques	Crédit	Débit
Adhésions	3760,00	
Bulletin	1069,25	2118,20
Assemblées gén.	345,00	600,00
Circulaires		291,60
Administration		48,75
PT		419,10
<b>Totaux</b>	<b>5174,25</b>	<b>3477,65</b>
Bilan : actif en caisse :		1696,60
C.C.P.		1656,60
Banque		40,00
		<b>1696,60</b>

## Rapport de la commission archéologique

(10 décembre 1972)

Un groupe passionné de jeunes et de moins jeunes venus d'Arcachon, de La Teste, d'Audenge, de Biscarrosse, a suivi pendant deux heures les travaux de la commission archéologique.

Celle-ci, dans un premier temps, ne se sépara pas des préoccupations de Mme Thakvorian, chargée de la Commission des sites, ou de MM. Legon et Lartigue, dont les compétences numismatiques se sont déjà exercées sur l'étude des monnaies trouvées en 1972 en plusieurs points de recherche du Club Boios, club archéologique du Lycée de Grand Air.

Mme Thakvorian, présentant les fiches officielles de préinventaire, insista sur la nécessité pour les jeunes de collaborer de manière active à la recherche de sites.

« Il est urgent d'en faire un inventaire aussi complet que possible à la veille des grands travaux que suppose l'aménagement touristique de la région.

Le tout récent club de la Maison des Jeunes, sous la direction de J.-M. Mormone, étudiant en paléontologie et ancien collaborateur de M. J. Pérès pour la fouille du fanum de Lamothe, fort de sa vingtaine de membres, de la qualification sérieuse de plusieurs d'entre eux, avait délégué ses dirigeants.

M. Labourg leur rappela en sa qualité de correspondant de préhistoire, les règles strictes à observer pour ne rien laisser perdre des renseignements donnés par l'observation.

En préhistoire, le creusement des ports de plaisance met à jour de nombreux sites ; l'intérêt serait grand de fouiller un site en place, les périodes préhistoriques n'ayant fourni jusqu'ici que des récoltes de surface.

Puis, réunissant à part M. Dubos, l'équipe de J.-M. Mormone et D. Dinet, du Club Boios, M. Labourg dressa l'inventaire des tâches à effectuer, prospection de sites nouveaux ou déjà connus, classement des pièces déposées au Musée d'Arcachon et des collections privées, demande d'autorisation de sondage au Truc du Bourdiou, à Mios, pour tenter de retrouver le site Azilien décrit par Peyneau. Ces différents travaux seront exécutés en 1973, par les membres de la section de préhistoire, les résultats consignés dans un rapport et les pièces découvertes déposées au Musée de la Société scientifique à Arcachon.

De son côté, M. Barreau, instituteur à Audenge, présenta P. et J.-Michel Hubik, ainsi que J.-M. Mariaccia, qui, au cours de leur recherche de sites, soit dans le quartier de la Oignotte, à Audenge, soit au Mauret à Andernos, ont fait une intéressante récolte.

Parmi les objets découverts, on notait : des tegulae, une fusaiole, un poids de tisserand, de la céramique commune gallo-romaine ; un tumulus intact fut signalé.

Dans le domaine de la plongée sublacustre, MM. Jaumotte, Mounier, Navarro, du CEL, ont fait le récit de leurs débuts prometteurs pour la connaissance des fonds des étangs de Sanguinet et de Cazaux : l'emplacement de Cazaux au XVII<sup>e</sup> siècle est en train de s'éclaircir de leur récentes trouvailles de céramique.

Entre ces plongeurs et M. Ragot, spécialiste de l'histoire de Cazaux, s'engagea un fructueux dialogue auquel la prochaine saison de plongée donnera toute sa portée.

M. Jaumotte fit circuler un objet mystérieux rapporté d'une plongée,



bobine de terre cuite percée en son centre de part en part d'une ouverture cubique, identique à celles que l'adjudant-chef Simmonot, de Cazaux, avait naguère confiées à M. l'abbé Boudreau. L'identification de l'objet étant peu sûre - poids de filet ? - l'équipe du CEL a demandé des renseignements au Musée des Arts et Traditions Populaires, sur le conseil de M. Gauthier, adjoint au directeur des Antiquités.

Toutes démarches sont entreprises pour que l'activité de cette jeune équipe de plongée poursuive ses travaux avec les autorisations officielles.

Enfin, M. Jégou exposa le procédé ingénieux de prise d'empreintes par lequel les divers chercheurs pourront commodément faire étudier les monnaies découvertes. Déjà vingt-cinq monnaies trouvées en mai et juin 1972, par l'équipe de Mme Greiner, au fanum de Lamothe, échelonnées du II<sup>e</sup> à la fin du IV<sup>e</sup> siècle ont été étudiées par M. Lartigue au vu des empreintes réalisées par M. Jégou.

Les découvertes récentes du fanum seront présentées prochainement par J. Pérès, J.-M. Mormone et M. Greiner, dans le bulletin de la société.

Enfin, rapidement, Mme Greiner exposa le projet d'un cycle de formation de base de futurs responsables de recherche des sites sur le Bassin.

Une sortie géographique inaugurera la série de ces « journées » sur le thème de l'évolution récente des structures de la région.

M. Enjalbert, président de "Bordeaux III", éminent spécialiste de la géographie des pays aquitains, dirigera, personnellement, secondé par M. F. Manaud, dont la thèse sur l'évolution du Bassin est bien connue, la journée du DIMANCHE 11 FEVRIER.

M. F. Manaud nous a autorisés à reproduire ici, à l'intention des chercheurs, la bibliographie de sa thèse.

Nous en détachons un ouvrage essentiel dont la consultation paraît indispensable.

## La commission du "Vieil Arcachon"

La Commission du « Vieil Arcachon » s'est réunie, comme prévu, à la Maison des Jeunes.

Pour une première réunion, le travail a été fructueux, car nous avons eu l'opportunité de nous joindre à M. Grasset, responsable de la Généalogie et des Archives.

Grâce à la présence de Mme Giraud de M<sup>e</sup> Meunier et à la compétence de M. Grasset, nous avons pu débroussailler et organiser notre travail futur.

L'Arcachon actuel est né au temps des crinolines, parrainé par les frères Péreire et la jeune Compagnie des Chemins de fer du Midi.

Son style suranné, parfois moqué, ne

manque pourtant pas de charme et de même qu'on aime entretenir un meuble ancien, il nous faut préserver le vieil Arcachon.

En conservant ce patrimoine hérité des fastes napoléoniennes, nos petits-enfants hériteront du quartier Péreire devenu, pour eux, témoin de notre temps.

Que les personnes intéressées qui voudraient se joindre à nous en nous apportant leur témoignage ou en nous communiquant documents, photos, etc., s'adressent en soirée au 24 de la rue Jehenna, Arcachon.

Merci d'avance.

Evelyne STRUMPF.

## Commission de la Forêt

A l'heure où paraîtront ces lignes, le travail de notre commission sera déjà en bonne voie.

En effet, la décision prise par notre assemblée générale de décembre, de créer à La Teste un musée de la forêt et de rénover le Cippe Brémontier, a déjà eu des échos prometteurs.

Le 3 février, une réunion s'est tenue à La Teste, au cours de laquelle deux résultats ont été acquis : d'abord grâce à la compréhension active de notre ami M. Aristide Ichard, maire et conseiller général de La Teste, nous aurons très certainement un terrain et, d'autre part, notre ami L. Lortie nous a offert une cabane de résinier que nous allons démonter et transporter sous la direction de M. Bentz, architecte, qui lui aussi, nous a offert sa collaboration bénévole. En même temps, un groupe de jeunes effectuera le nettoyage du terrain sur lequel s'élève le Cippe Brémontier, nettoyage pour lequel nous venons de recevoir une autorisation ; puis s'occupera de l'aménagement ultérieur du musée (collecte et présentation des outils de résinier...).

Nous avons d'ailleurs l'intention, en liaison avec notre commission des sites, et le Photo-Club d'Arcachon qu'anime notre ami M. Touquet, de réaliser pour ce musée un inventaire photographique de l'habitat forestier actuel qui sera mis en parallèle avec tous les documents que nous pourrions trouver sur la vie dans la forêt aux époques antérieures. En même temps, un travail de dépouillement d'archives est en cours, destiné à faire le point sur l'histoire des semis effectués aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, tandis qu'une autre étude a démarré sur la toponymie de la région destinée à connaître l'origine et la graphie exacte des noms de la forêt.

Le résultat de tous ces travaux auxquels il faut ajouter celui qui est actuellement effectué sur la Forêt usagère de La Teste, trouvera sa place auprès des outils qui orneront notre cabane ; mais notre ambition est plus vaste puisque par sa meilleure connaissance, nous visons à mieux faire aimer notre massif forestier.

Il n'est pas possible dans le cadre de cette rubrique de citer tous ceux qui nous aident, mais, en dehors de nos adhérents testerins (dont les noms se trouvent en fin du bulletin), il nous faut remercier MM. Lalanne et Dupont, syndics de la forêt, M. Amstett, sous-chef de district des Eaux et Forêts, et M. J. Mora, conseiller municipal, dont l'aide nous est précieuse. Que les autres participants à cette oeuvre collective nous excusent, nous tenons à promettre que, de tous ceux qui nous aident bénévolement, aucun ne sera oublié, car les tâches qui semblent les plus obscures sont souvent les plus utiles.

Quant à ceux qui n'ont pas encore manifesté leur désir de collaborer avec nous et qui veulent nous aider tant par leur ardeur physique (travaux de montage de la cabane, aménagement des terrains) qu'intellectuelle (recherche et étude de documents et objets...) qu'ils s'adressent au responsable de la commission : R. Aufan, 64, boulevard Louis-Lignon, 33260 La Teste, téléphone 22.48.84.

Ils seront les bienvenus.

P.-S. — Lors de l'assemblée générale de décembre, quelqu'un dont j'ai oublié le nom, m'a proposé, je crois, un « élément de rûcher en châtaignier tressé ». Pourrait-il, à la lecture de ces lignes, m'indiquer son adresse ?  
Merci

R. AUFAN.

## Commission Généalogie

C'est la généalogie qui a intéressé le plus grand nombre de participants à la commission. Nous nous sommes fixés trois buts :

1) Dresser avec le plus d'exactitude possible la généalogie de la famille des Captaux de Buch, en faisant la synthèse des oeuvres déjà réalisées, et en la complétant par d'autres sources (nouvelles données sur l'histoire locale, recherches effectuées par d'autres sociétés savantes...).

2) Etablir la généalogie des familles notables, qui ont joué un très grand rôle dans l'histoire du Pays de Buch (notamment aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles dans la fixation des dunes). Dans l'immédiat, nous nous intéresserons à l'histoire des familles Caupos, Lesca, Taffard de La Ruade, sur lesquelles quelques membres de la société ont déjà effectué quelques recherches.

Mais bien d'autres lignées nécessiteront une étude : citons celles des Baleste, Peyjehan...

3) Aider tous ceux qui veulent faire de la généalogie, soit pour effectuer les recherches précitées, soit pour étudier toute autre famille de la région (ou même ailleurs !). Dans cet esprit,

nous les invitons à se mettre en rapport avec nous ; nous les aiderons dans leurs recherches, en leur indiquant les sources et les méthodes de recherches de la généalogie. La forme de cette initiation reste à préciser : Articles dans le bulletin, tirés à part ronéotypés, tables rondes...

En ce qui concerne les archives, nous nous sommes fixés pour objectif, après avoir regretté la quasi absence d'archives communales anciennes, d'inviter les familles qui ont en leur possession des « vieux papiers », d'une part de conserver avec le plus de soins possibles ces documents, et, d'autre part, de nous les faire connaître ; certains peuvent présenter un intérêt, parfois capital en l'absence de toute autre source, pour celui qui étudie l'histoire locale. Nous lançons donc un appel dans ce sens : que tous ceux qui possèdent des archives familiales nous le disent, non pour s'en déposséder bien sûr, mais pour nous aider à retrouver l'histoire de notre région.

Les responsables de la Commission :

Président : **M. GRASSET.**

Secrétaire : **M. GEORGET.**



## Nouvelles généalogiques

Le jeudi premier février 1973 s'est tenue, au Golf Bordelais, l'assemblée générale du C. G. S. O. (Centre Généalogique du Sud-Ouest). Le Centre qui a à peine deux ans, comptait en 1972, plus de cent quatre vingt adhérents, et l'effectif s'accroît toujours. Afin d'offrir à ses membres des services toujours plus grands, le bureau a décidé de poursuivre en 1973 plusieurs objectifs :

1) Les cotisations du C.G.S.O. seront jumelées à partir de cette année avec l'abonnement à la revue héraldique et généalogie (éditée par les Sociétés françaises de généalogie, d'héraldique et de sigillographie). Cette publication permet à chaque abonné d'utiliser son service « questions et réponses » sur le plan national, et de se tenir au courant par les comptes rendus qui y sont publiés des activités des centres généalogiques régionaux.

2) Le C.G.S.O. publiera à l'intention de tous ses membres, une liste de ses adhérents mentionnant les adresses, professions et activité principale généalogique. Une telle liste est très utile pour le chercheur, car elle lui permet de faire appel à l'aide de ses collègues.

3) Afin de permettre aux adhérents éloignés de Bordeaux de ne pas perdre contact avec le C.G.S.O., des délégations régionales ont été créées. Pour le Capitalat de Buch, le délégué régional est :

M. Jean-Paul GRASSET,  
K 22 Arcachon-Marines  
(133) ARCACHON

4) Enfin des réunions mensuelles

continueront à se tenir le deuxième jeudi du mois, à 21 heures, en l'Hôtel des Sociétés Savantes, 71, rue du Loup, à Bordeaux. De plus, les chercheurs peuvent consulter les rapports et ouvrages généalogiques que possède le CGSO dans la partie bibliothèque qui lui est réservée dans la salle de lecture des Archives départementales, 13, rue d'Aviau, à Bordeaux ; et avoir accès au fichier des familles des dites archives (qui comporte des renseignements sur plusieurs milliers de noms).

..

— Rappelons aussi que :

1) Au mois de mai 1972, s'est tenu à Bordeaux (en liaison avec le Festival de Bordeaux), le premier congrès national de la Fédération des sociétés de généalogie, sous la présidence de M. le duc de La Force, président de la fédération. Beaucoup de centres régionaux avaient envoyé des représentants, l'accueil fut chaleureux, les contacts fructueux, et on y étudia surtout la formation de nouveaux centres.

2) Au mois de juin 1972, s'est réuni, à Liège, le congrès international de généalogie, auquel était présente la fédération française.

3) Le 4 décembre 1972, a eu lieu à Paris, l'assemblée générale de la Fédération des sociétés françaises de Généalogie.

4) Le deuxième congrès annuel de la Fédération des sociétés françaises de généalogie, héraldique et sigillographie aura lieu du 11 au 13 mai 1973, à Nantes, et sera organisé par le Centre généalogique de l'Ouest (CGO).

**Jean-Paul GRASSET.**

# REUNION DE LA COMMISSION DE LA FEDERATION HISTORIQUE DU SUD-OUEST

15 Janvier 1973

**Présents :** J. Corriger, Amis de Ste-Foy ; J.-B. Marquette, Amis du Bazadais ; P. Hourmat, Soc. Sc., Lettres et Arts de Bayonne ; J. Hoarau, Société Archéol. et Hist. de Blasimon ; Du Foussat, Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Saint-Emilion ; L. Jamet, Amis du Vieux Réolais ; P. Callède, Amis du Vieux Marmande ; A. Coffyn, Société Archéol. du Médoc ; B. Ducasse, Soc. Hist. et Archéol. de Libourne ; B. Guillemain, Soc. Régionale des Prof. d'Hist. et Géogr. ; J. Cavignac, Institut Aquitain d'Etudes Sociales ; F. Thouvignon, Société de Borda ; J. Clemens, Société des Sc., Lettres et Arts d'Agen ; J. Gardelles, Ch. Higounet, R. Etienne, J.-P. Poussou, Université.

## I — Renouveau du bureau

M. Higounet, président, démissionne. Il est remplacé à la commission de la Fédération par J. Gardelles.

A l'unanimité, M. Higounet est nommé président honoraire de la Fédération et son conseiller technique en tant que directeur des publications.

M. Tucou-Chala est élu vice-président.

M. Marquette démissionne de son poste de trésorier et de la commission. M. J.-Cl. Lasserre est élu pour le remplacer.

Une personnalité expérimentée faisant partie de la commission, M. Benusi-glio, est remplacé par M. Becquart, directeur des Archives départementales de la Dordogne.

## II — Election du Président

M. Etienne, seul candidat, est élu à l'unanimité. Aussitôt, il rend hommage à ses prédécesseurs, le regretté Y. Renouard et Ch. Higounet. Il souligne en particulier que s'il est difficile de succéder à de tels hommes, sa tâche sera facilitée par toutes les initiatives

et innovations dont nous sommes redevables au président Higounet.

Pour remplacer M. Etienne au poste de secrétaire général, il est envisagé de faire appel, sous réserve de son acceptation, à M. Becquart.

M. Poussou est élu secrétaire adjoint de la Fédération et, sur proposition de M. Etienne, Mme Higounet est nommée secrétaire des séances de la commission.

## III — Congrès de Saintes

La Fédération, invitée par la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime, que préside M. Louis Maurin, sera co-organisatrice. Les Sociétés du Centre-Ouest seront présentes à une seule exception près.

M. Higounet fait remarquer qu'une place importante - et d'ailleurs logique - devra être faite à la géographie par suite de la présence de la Société de géographie de Rochefort.

Une discussion s'engage sur la date. La Pentecôte étant exclue, il est finalement décidé de proposer les 16 et 17 juin, soit une semaine plus tard que la date avancée par M. Maurin.

Le thème choisi est « Etudes historiques, géographiques et archéologiques sur la Saintonge et l'Aunis »

MM. Etienne et Higounet demanderont que d'autres communications puissent être acceptées, ce qui ne devrait pas faire problème.

## VI — Etat des publications

M. Higounet annonce que l'envoi aux sociétés du tome VII de l'Histoire de Bordeaux, retardé par le déménagement de l'Imprimerie Delmas, est en cours. Les tables et l'index (tome VIII) devraient paraître en novembre 1973. Il est d'ores et déjà envisagé une réédition du tome I, ce qui prouve l'excellence des résultats. Elle est envisagée

pour 1975 et peut-être 1976 pour le tome II.

A l'opposé, les Actes du Congrès de Langon ne sont toujours pas imprimés et le choix de la Maison Fanlac s'avère avoir été une mauvaise opération.

La Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen publiera dans un de ses fascicules la moitié des Actes du Congrès de Casteljaloux (6 études et 80 pages), le reste étant à la charge de la Fédération. La partie agenaïse sortira donc en mars-avril, cependant que le même imprimeur, Owen à Nérac, promet pour juin le volume complet (12 articles, 160 pages) divisé en deux parties : I. Casteljaloux et ses environs ; II. La forêt aquitaine.

Les Actes de la Maison de Durfort, publiés par Mlle de Pena, qui constituent le premier volume des « Documents d'Aquitaine » devraient être publiés en novembre. Le deuxième volume (« Histoire de la Seigneurie et du Château-Latour ») devraient sortir en 1974. M. Higounet rappelle que ces deux volumes sont publiés sans participation financière de la Fédération.

## V — Adhésion d'une nouvelle société

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon, dont le président M. Marchou, est élue à l'unanimité.

Le président Etienne fait remarquer au préalable que ses statuts sont conformes. Il saisit l'occasion pour rappeler que l'un des principes absolus de notre Fédération est qu'elle s'interdit ainsi que les sociétés membres, toute prise de position politique.

## VI — Rapport de M. Marquette, trésorier.

Après avoir souligné qu'il n'a les comptes de factures que depuis le 13 mars 1972, M. Marquette indique qu'il y a en caisse 3.260 F 82 c.

Il y avait au premier mars 1972, 11.267 F. ; il a été vendu pour 488 F d'ouvrages, y compris des congrès déjà anciens. Mais 10.000 F d'avances faites par l'Histoire de Bordeaux lui ont été remboursés. D'autre part, des rentrées imminentes de fonds sont à ajouter : 739 F de ventes plus 2.000 F de cotisations des sociétés membres.

Un débat s'engage à ce propos, à l'initiative de M. Ducasse qui estime que 100 F sont une lourde cotisation pour de petites sociétés. L'idée d'une péréquation est admise. D'autre part, un effort plus grand des sociétés pour vendre les actes des congrès sera fait, notamment par le dépôt dans ces sociétés de volumes disponibles.

M. Gardelles propose un stand de ventes à l'occasion des congrès.





## Vie de la Société

De nombreuses activités ont animé les sections.

### COMMISSION DE LA FORET :

Le cippe Brémontier est en cours d'aménagement : accès et nettoyage.

Le Conseil municipal de La Teste a admis le principe de l'implantation de cabanes de résiniers qui ont été généreusement données par M. LORTIE et l'Administration des EAUX et FORETS. Nous organiserons dans ces cabanes un musée de la forêt et de nombreux outils très intéressants ont été mis à notre disposition. Nous lançons un appel à tous ceux qui voudront participer à la présentation ou compléter les collections (s'adresser à M. AUFAN, 64, boulevard L. Lignon, La Teste).

### COMMISSION ARCHEOLOGIQUE :

On prépare activement la campagne de fouilles et connu un grand succès comme vous avez pu le lire dans les journaux régionaux. Des dossiers seront constitués à cette occasion et seront adressés aux membres donateurs et bienfaiteurs.

Voici le programme réalisé à ce jour :

Dimanche 11 février 1973 : « Préliminaires à la recherche archéologique : structure géologique, évolution historique des rivages marins et des cours d'eau, mouvements dunaires, histoire de l'environnement », par M. le professeur ENJALBERT et M. MANAUD.

Samedi 24 février : « L'âge du Bronze et l'âge du fer sur le Bassin d'Arcachon, à travers les témoins du musée », par M. le professeur COFFYN.

Samedi 17 mars : « La poterie commune gallo-romaine sur les allées de Tourny et en Aquitaine », par M. SANTROT et Mlle FROIDEFOND, au Teich, sous le patronage de M. LAYMAND.

Samedi 31 mars : « Généralités sur la Préhistoire en Gironde ; coup d'oeil sur les collections du Musée d'Aquitaine et aperçu sur le néolithique autour du Bassin d'Arcachon », par M. A. ROUSSOT, chef de la section préhistoire, et M. J. ROUSSOT-LARROC, du C.N.R.S.

### COMMISSION DES SITES :

Le travail effectué a été considérable et a concerné principalement : Arcachon, La Teste, Audenge, Salles et Belin ; travaux préparatoires pour Gujan-Mestras.

Mme TAKVORIAN, 312, boulevard de la Plage, Arcachon, est toujours heureuse de recevoir renseignements et aide.

**ACTION AUPRES DES ENSEIGNANTS :**  
De nombreuses réunions ont permis de fructueux échanges entre la société et les enseignants. Des projets ont été préparés : Formation des jeunes, prospection, fourniture de documents pour les classes.

### BULLETIN :

En plus de la publication, des « Dossiers » sur des sujets précis, largement documentés, seront adressés aux membres donateurs et bienfaiteurs.

Un projet de publication de travaux importants est en discussion. Les lecteurs du Bulletin en seraient les premiers bénéficiaires.

## NOS JOIES

Notre secrétaire, Mlle Annie LESAGE a épousé, le 10 février, M. MIGNEREY.

La société lui présente ses vœux, bien sincères, de bonheur.

## Liste des Membres de notre Société au 31 Janvier 1973

- AFFAIRES CULTURELLES, Bordeaux  
M. AGARD, ingénieur T.P.E., La Teste  
M. ARGILAS, docteur ès Sciences, [Bordeaux]  
M. ASTIEN, Lège  
M. AUFAN, professeur, La Teste  
M. BACQUEY, conseiller de sociétés, [Arcachon]  
M. BALLION, La Teste  
M. BARATON, La Teste  
M. BARREAU, instituteur, Audenge  
M. l'Abbé BEAUVOIS, Pessac  
M. BERGOUX, commerçant, [La Teste]  
M. BERTHIER, Arcachon  
M. BLANCHARD, commerçant, [La Teste]  
M. BLANCHARD - DIGNAC, président [Centre Généal. du S.-O., La Teste]  
M. BOISOT, sylviculteur, La Teste  
M. BON, géomètre expert, Arcachon  
M. BONPUNT, ingénieur, Bordeaux  
M. l'Abbé BOUDREAU, Le Teich  
M. BOUE, Arcachon  
M. BOURDELAIS, étudiant, Arcachon  
M. BROUSSE, proviseur, Arcachon  
M. BROUSTET, docteur, Bordeaux  
M. BRU, La Teste  
M. BLOCK-KRITTER, [conseiller juridique, Arcachon]  
M. BRUN, président Conseil Général, [Salles]  
Mme BURNIER, Arcachon  
M. CALVET, Caudéran  
M. CAZENAVE, député, Arcachon  
Mlle CASSOU-MOUNAT, [assistante faculté, Bordeaux]  
M. CHANTEGREIL, docteur, Arcachon  
M. CLEMENS, assistant faculté, [Bordeaux]  
M. CARRIERE, Paris  
M. COURBIN, instituteur, Le Teich  
Mme CAUBIT, Bordeaux  
Mme DAMOUR, Mérignac  
M. DAVERAT, La Teste  
M. DANIEL, La Teste  
M. DAUDE, pharmacien, Belin  
Mme de LA CHAPELLE, Arcachon  
M. DELIGEY, étudiant, Gujan-Mestras  
M. DESBARAX, Biganos  
M. des MONEYS, Audenge  
M. DUBOS, docteur, Sanguinet  
M. DUBOS, artisan, Arcachon  
M. DUBROCA, Arcachon  
M. DUBROCA, coiffeur, La Teste  
M. DUCHEZ, maire adjoint, Arcachon  
M. DUHA, propriétaire, Mios  
Mme DUHAR, Le Teich  
M. DULONG DE ROSNAY, [professeur médecine, Bordeaux]  
M. DUMAS, Andernos  
M. DUFFOUR, Arcachon  
Mme DUMORA, professeur, Arcachon  
Mme DUPIN, Le Teich  
M. M. DUPOUY, ostréiculteur, [Gujan-Mestras]  
M. Y. DUPOUY, Arcachon  
M. FAUQUET, La Teste  
M. ETIENNE, professeur faculté, [Le Bouscat]

Mme FAURIE, professeur, Facture  
 M. FENETRE, Paris  
 M. FLEURY, maire adjoint, Arcachon  
 M. FLIES, principal C.E.S., Surgères  
 M. FONGAUFIER, professeur E. P.,  
 [Arcachon  
 M. FRAHIER, docteur, Captieux  
 M. FOUCAUD, notaire, Arcachon  
 M. FOURCADE, La Teste  
 M. GALBAN, docteur, Mont-de-Marsan  
 M. GARNUNG Raymond, Mios  
 M. GEORGET, retraité, La Teste  
 Mme GENEVOIX, Arcachon  
 M. GEY, maire adjoint, Arcachon  
 Mme GIRAUD, Arcachon  
 M. GRASSET, professeur, Arcachon  
 Mme GREINER, professeur, La Teste  
 M. GUIMBERTEAU, secrétaire général  
 [mairie, Arcachon  
 M. HARE, propriétaire, Arcachon  
 M. JEGOU, Arcachon  
 M. ICHARD, docteur, La Teste  
 M. JOACHIM, hôtelier, Belin  
 M. JOMOTTE, Biscarrosse  
 Mme JURÉ, Arcachon  
 M. LABAT, Audenge  
 M. LABOURG, assistant faculté,  
 [Arcachon  
 M. LABRID, Facture  
 Mme LACOURGUE, Arès  
 M. LAGAUZERE, Arcachon  
 M. LALANNE, Biscarrosse  
 M. LANUSSE, industriel, Sanguinet  
 M. LAPELLETIERIE, La Teste  
 M. LARTIGUE, Arcachon  
 M. LASSERRE, Antony  
 Mme LASSERRE DE ROZEL, Billère-Pau  
 M. LASSIE, La Teste  
 M. LEDELEY, Arcachon  
 Mme LE METAYER, techn. laboratoire  
 [Arcachon  
 M. LESCARRET, professeur, Pau

M. LOPEZ, journaliste, Arcachon  
 Mme LUXEY, La Hume  
 MAISON MUNICIPALE DES JEUNES  
 [Arcachon  
 M. MARTIN, La Teste  
 M. MAZODIER, capitaine de vaisseau,  
 [La Teste  
 Mme MEMERY, Talence  
 M<sup>e</sup> MEUNIER, notaire, Arcachon  
 M. MEYNIÉ, retraité, La Teste  
 Mme MIGNEREY, professeur, Arcachon  
 M. MARCHOU, professeur, Arcachon  
 M. MOGA, maire adjoint, La Teste  
 M. MONNIER, Biscarrosse  
 M. MOREL, La Teste  
 M. MORMONNE, Arcachon  
 Mme NICET, La Teste  
 Mme OZOUX, Arcachon  
 M. PIERRE, docteur, La Teste  
 Mme PIETTE, La Teste  
 Mme POUHET, Gujan-Mestras  
 Mme QUILICHINI, pharmacienne,  
 [Bordeaux  
 Mme RABA, Salles  
 M. RAGOT, officier en retraite,  
 [La Teste  
 Mme RIGOLAUD, professeur, La Teste  
 Mme ROUSSET-NEVERS, retraitée,  
 [Arcachon  
 Mme ROUMEGOUS, Bordeaux  
 Mme RIFFAULT-POUGET, La Hume  
 M. RIVASSEAU, docteur, Pessac  
 M. RUAT, colonel en retraite, Arcachon  
 M. de SAINT-MARTIN, docteur,  
 [Arcachon  
 M. SORE, retraité, La Teste  
 M. SORE, ingénieur, Paris  
 M. SOUM, professeur, Arcachon  
 Mme STUMPF, hôtelière, Arcachon  
 M. TACHOIRES, La Teste  
 M. TECHOUEYRES, pharmacien, Mios  
 Mme TAKVORIAN, décoratrice,  
 [Arcachon  
 M. TASTET, receveur P.T.T., Mios

Mlle TOURRIER, étudiante, Arcachon  
 Mme VAUTRIN, institutrice, Arès  
 Mme VERDIER, retraitée, Lège

M. VEYRET, professeur, Arcachon  
 Mme VIGIE, Bordeaux  
 Mlle WATSON, retraitée, Paris

## Renseignements

### STATUTS

Ils seront envoyés à nos adhérents  
 qui en feront la demande.  
 (joindre une enveloppe timbrée)

### PUBLICITÉ

Pour la publicité dans le bulletin,  
 s'adresser à M. MARCHOU, directeur de  
 la publication, 15, allée Elisée-Reclus,  
 Arcachon (téléphone 22.27.74).



# Organisation et activité

## BUREAU

Président : M. MARCHOU, 15, allée  
Elisée-Reclus, Arcachon

Vice-présidents (Archéologie) :  
M. LABOURG, 2, rue du Professeur-  
Jolyet, Arcachon ; Mme GREINER, 12,  
Résidence « La Magrette », La Teste ;

(Classement des sites) : Mme  
TAKVORIAN, 312, boulevard de la  
Plage, Arcachon ;

(Généalogie Archives) : M. GRAS-  
SET, K22 Arcachon-Marines, Arcachon ;

(Numismatique) : M. JEGOU, 2,  
allée Georges-Bernanos, Arcachon ;

(« Vieil Arcachon ») : Mme STUMF  
11, allée Corrigan, Arcachon ;

Trésorier : M. AUFAN, 64, boulev-  
ard L. Lignon, La Teste ;

Secrétaire : Mme MIGNEREY, 2,  
avenue Lamartine, Arcachon ;

Secrétaire administrative et Bulletin :  
Mme ROUSSET-NEVERS, 1, allée Dr F.  
Lalesque, Arcachon ;

Membres : MM. l'Abbé BOUDREAU,  
Le Teich ; DUMAS, 1, allée des Sirènes  
Andernos ; GEORGET, La Teste ;  
RAGOT, 20, rue J. Favre, La Teste ;  
SORE, 7, rue du Chemin des Dames,  
La Teste.



Directeur de la publication : H. MARCHOU

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 1973

Imprimerie Graphica, Arcachon

Supplément à l'U. A. n° 36

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET  
ARCHEOLOGIQUE D'ARCACHON  
C.C.P. Bordeaux N° 4486-31 I.